



ville Antony

Guide rentrée

2024/25



ÉDI TO

La Ville agit de longue date en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, et c'est l'une de ses missions essentielles.

L'année 2024 est marquée, tout particulièrement, par l'ouverture de l'école, de la crèche et du centre de loisirs du nouveau quartier Jean-Zay. Situés dans le même espace et accueillant les enfants à partir de septembre, ils seront inaugurés le 5 octobre. Cette combinaison de trois établissements relevant, pour le premier, de l'Éducation nationale, et pour les deux suivants, de la gestion municipale, est une première à Antony.

Un choix rationnel d'aménagement communal tout d'abord, avec une optimisation du foncier disponible et les avantages techniques d'un espace unique en termes de construction, de maintenance et d'entretien. Mais, aussi, une structure innovante au regard des besoins des enfants : des synergies peuvent s'établir entre les professeurs des écoles, nos agents spécialisés mis à disposition des classes de maternelle (les ATSEM), nos éducateurs de jeunes enfants, nos agents de crèche, nos animateurs du périscolaire et du CML. Cette proximité matérielle et professionnelle favorisera l'épanouissement des enfants qui passeront sereinement d'une structure à une autre, ainsi que des parents.

La Maison des Familles, ouverte en septembre 2023 à proximité du quartier Jean-Zay, a pris un bon départ : 743 familles y ont été accueillies au premier trimestre de fonctionnement et 1 767 de janvier à juin. Une structure innovante, animée par des professionnels et des associations au service de la parentalité et de l'enfance. L'accueil des parents ou futurs parents, parfois seuls face à leurs questionnements, est inconditionnel et gratuit. Vous serez écoutés, soutenus, conseillés, et vous pourrez rencontrer d'autres parents au cours d'ateliers collectifs sur le portage des bébés, le langage, les devoirs, les troubles adolescents...

Cette offre nouvelle ayant fait la preuve de sa pertinence, des actions complémentaires sont prévues dès septembre au 11 Espace jeunes et au Centre culturel Ousmane-Sy.

Bonne rentrée 2024 à tous

Jean-Yves Sénant Maire d'Antony

É D U — C A T I O N



**Inscriptions
scolaires 3**

Crédits des écoles 6

**Actions municipales
pendant les temps
scolaires 6**

Temps périscolaires 10

**Les parents, acteurs
de la vie de l'école 15**

**Établissements
d'enseignement 18**

Centres de loisirs 20

Autres loisirs 25

**Carte
des établissements
municipaux 27**

La ville d'Antony a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement de ses écoles primaires : **15 écoles maternelles** et **14 écoles élémentaires** communales regroupant presque 6000 élèves. **Classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.** La Direction de l'éducation organise l'ensemble des activités extra et périscolaires : restauration, accueils, études, accompagnement scolaire, centres de loisirs.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Antony est découpée en secteurs géographiques et à chacun d'eux correspond un établissement scolaire.

La carte scolaire a pour but de répartir de façon harmonieuse l'ensemble des élèves dans des écoles qui soient proches et/ou aisément accessibles.

Pour connaître votre secteur :
www.ville-antony.fr/quelle-est-mon-ecole

Les enfants sont inscrits dans leur école de secteur dans la limite des places disponibles.

La demande de pré-inscription doit être faite sur l'Espace citoyens (p. 56). Pour la rentrée scolaire 2024-2025, sont concernés :

- **École maternelle** : tous les enfants nés avant le 31 décembre 2021.
- **École élémentaire** : uniquement les enfants jamais scolarisés dans une école publique d'Antony.

Pas d'inscription pour les enfants nés en 2022 (à l'exception du dispositif « moins de trois » existant à l'école du Noyer-Doré : sur dossier), et pour les enfants des écoles Anatole-France et Noyer-Doré.

Accéder aux pré-inscriptions via l'Espace citoyens



DÉROGATIONS

Compte tenu de la carte scolaire, les dérogations ont un caractère exceptionnel. Elles sont limitées par la capacité d'accueil de l'établissement et doivent être motivées par des raisons spécifiques.

La ville d'Antony a choisi de soumettre ces demandes à une commission réunie au 3^e trimestre scolaire, qui étudie l'ensemble des dossiers. Ses décisions sont communiquées par courrier aux familles. Les demandes sont à formuler sur l'Espace citoyens (p. 56).
Calendrier : **www.ville-antony.fr/inscriptions-scolaires** ou 01 40 96 71 99.



DOCUMENTS À FOURNIR

Le formulaire de pré-inscription scolaire doit être complété sur l'Espace citoyens (p. 56), accompagné des documents suivants :

- La copie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- La copie des pièces d'identité des parents
- Si divorce ou séparation : copie du jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant
- Copie de 2 justificatifs de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe, box)
- Copie du carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccinations daté (11 vaccins obligatoires)
- Parents hébergés :
 - Certificat d'hébergement
 - Copie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois de l'hébergeant et de l'hébergé (attestation CAF, dernier avis d'imposition sur le revenu), copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Assurance scolaire (responsabilité civile) obligatoire : attestation demandée par la Direction de l'école à la rentrée scolaire.
- Assurance dite « responsabilité civile - individuelle accident » pour les activités périscolaires.

À présenter à l'école le jour de la rentrée :

- Certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant a déjà été scolarisé

Contact/renseignements
Direction de l'éducation
01 40 96 71 99
affaires_scolaires@ville-antony.fr
place de l'Hôtel-de-Ville
92160 Antony

ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPÉS ET À BESOINS PARTICULIERS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des enfants handicapés, selon 3 axes :

- 1 • Assurer** à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile.
- 2 • Associer** étroitement les parents à la décision d'orientation et à toutes les étapes de la définition d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**.
- 3 • Garantir** la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève grâce à une évaluation régulière, de l'école maternelle jusqu'à l'entrée en formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur.

Ces engagements relèvent de l'Éducation nationale. Pour Antony, un enseignant référent informe l'élève et sa famille sur les démarches à accomplir, les aménagements possibles afin d'optimiser sa scolarité. Il contribue à l'élaboration du PPS, favorise sa continuité et sa cohérence.

Avec les mêmes objectifs, la ville d'Antony a favorisé l'ouverture de 2 **ULIS** (Unité localisée pour inclusion scolaire) dans les écoles élémentaires La Fontaine et Adolphe-Pajaud.

Un référent handicap et loisirs au sein de la Direction de l'éducation construit, en collaboration avec les familles et les équipes d'animation, les conditions d'accompagnement au plus près des besoins de l'enfant.
Voir aussi p. 32, 37, 53, 54

CONGÉS SCOLAIRES 2024/2025

Les écoles d'Antony relèvent de l'académie de Créteil.

VACANCES	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil , Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Rentrée scolaire	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2024		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2025 Jour de reprise : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Jour de reprise : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 15 février 2025 Jour de reprise : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 19 avril 2025 Jour de reprise : lundi 5 mai 2025	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Jour de reprise : mardi 22 avril 2025	Fin des cours : samedi 12 avril 2025 Jour de reprise : lundi 28 avril 2025
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025 Jour de reprise : lundi 1 ^{er} septembre 2025		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours. Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur d'académie.

CRÉDITS DES ÉCOLES

FOURNITURES

La Ville attribue à chaque école des crédits de fonctionnement :

- Fournitures scolaires, livres, jeux et jouets, documents ; apprentissage de langues étrangères, produits pharmaceutiques, etc.
- Ces crédits sont directement gérés par les écoles. Par ailleurs, chaque école dispose d'une coopérative, à laquelle les parents peuvent choisir de participer.

La Ville octroie également des crédits pour l'achat de fournitures, de jeux et de jouets dans le cadre de ses activités périscolaires (voir p. 10).

MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Chaque année, la Ville consacre un budget d'investissement aux classes. Les besoins sont identifiés en collaboration avec les directeurs d'école : tables, chaises, mobilier pédagogique, linge, électroménager, informatique, mobilier de réfectoire pour la restauration (tables et chaises).

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES, RÉNOVATION, CONSTRUCTION

La ville d'Antony assure la construction, la rénovation et l'entretien des écoles.

Un plan pluriannuel d'investissement prévoit la végétalisation et la désimperméabilisation de toutes les cours d'école :

Après André-Pasquier, Noyer-Doré maternelle et Les Rabats élémentaire, c'est la cour de l'école élémentaire Paul-Bert qui a été aménagée durant l'été 2024.

La nouvelle école Jean-Zay ouvre en septembre 2024. Elle comprend 12 classes et un centre de loisirs. Le bâtiment intègre une crèche de 60 berceaux.

ACTIONS MUNICIPALES PENDANT LES TEMPS SCOLAIRES

ATELIERS NATURE

Une animatrice nature intervient dans une trentaine de classes maternelles et élémentaires, en concertation avec les enseignants. Elle propose des ateliers thématiques : abeilles, arboretum, biodiversité, déchets, eau, énergie,





oiseaux, petites bêtes... Les enseignants qui n'ont pu être retenus sur un projet de classe de découverte sont prioritaires sur les ateliers nature.

Direction jeunesse/nature
01 40 96 71 00

PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Ville propose aux écoles une éducation à la prévention routière et à la citoyenneté. Les enfants en bénéficient par l'intermédiaire de leur enseignant. Objectifs : éveiller un esprit citoyen, sensibiliser aux risques de la rue et aux comportements à adopter pour se déplacer en sécurité en tant que piétons, cyclistes ou passagers.

CLASSES DE DÉCOUVERTE

La ville d'Antony organise 50 classes de découverte de septembre à juin dans ses deux centres de vacances* : centre maritime Paul-Roze à Kerjouanno (Morbihan) et centre maritime L'Hermitage à Samoëns (Haute-Savoie). En début d'année scolaire, les familles sont informées si leur enfant part en classe de découverte.

La Ville a fixé ses objectifs en collaboration avec les enseignants : favoriser l'épanouissement personnel des enfants par des activités en lien avec la nature et le patrimoine local ; encourager la découverte de nouvelles compétences et la prise de responsabilités. Au programme, des activités en plein air, des visites culturelles, des ateliers interactifs... en collaboration avec des intervenants locaux : découverte des marais salants, des cartes et instruments de navigation, de la faune et de la flore locales...

*ainsi que des séjours de voile et de ski durant les congés scolaires

Direction jeunesse/séjours
01 40 96 72 39

BOURSE AUX PROJETS

La ville d'Antony souhaite promouvoir et encourager les projets pédagogiques des écoles, à caractère culturel, artistique, social, sportif, etc.

Pour cela, elle participe au financement de projets déposés par les écoles, et qui ont été sélectionnés par une commission composée de différents élus, en charge des actions éducatives et culturelles.

CLASSES DE DÉCOUVERTE À KERJOUANNO (MORBIHAN)

DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Lundi 23/9/2024 matin Samedi 5/10/2024 soir	Nature (ou voile) : 2 classes élémentaires (Priorité CM1 et CM2)	13 jours
Lundi 7/10/2024 matin Vendredi 18/10/2024 soir	Nature : 2 classes élémentaires	12 jours
Lundi 4/11/2024 matin Samedi 16/11/2024 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 18/11/2024 matin Samedi 30/11/2024 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 2/12/2024 matin Samedi 14/12/2024 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 6/1/2025 matin Samedi 18/1/2025 soir	Fermeture du centre	-
Lundi 20/1/2025 matin Samedi 1 ^{er} /2/2025 soir	Fermeture du centre	-
Lundi 3/2/2025 matin Samedi 14/2/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	12 jours
Lundi 3/3/2025 matin Samedi 15/3/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 17/3/2025 matin Samedi 29/3/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 31/3/2025 matin Samedi 11/4/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	12 jours
Lundi 28/4/2025 matin Vendredi 10/5/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 12/5/2025 matin Samedi 24/5/2025 soir	Mer/Voile : 2 classes élémentaires (Priorité CM1 et CM2)	13 jours
Lundi 2/6/2025 matin Samedi 14/6/2025 soir	Mer/Voile : 2 classes élémentaires (Priorité CM1 et CM2)	13 jours
Lundi 16/6/2025 matin Samedi 28/6/2025 soir	Mer/Voile : 2 classes élémentaires (Priorité CM1 et CM2)	13 jours

CLASSES DE DÉCOUVERTE À SAMOËNS (HAUTE-SAVOIE)

DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Lundi 23/9/2024 matin Samedi 5/10/2024 soir	Fermeture du centre	-
Lundi 7/10/2024 matin Vendredi 18/10/2024 soir	Nature : 2 classes élémentaires	12 jours
Lundi 4/11/2024 matin Samedi 16/11/2024 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 18/11/2024 matin Samedi 30/11/2024 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 2/12/2024 matin Samedi 14/12/2024 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 6/1/2025 matin Samedi 18/1/2025 soir	Ski (ou Multi-Glisse) : 2 classes élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 20/1/2025 matin Samedi 1 ^{er} /2/2025 soir	Ski (ou Multi-Glisse) : 2 classes élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 3/2/2025 matin Samedi 14/2/2025 soir	Multi-Glisse : 2 classes élémentaires CE2 au CM2	12 jours
Lundi 3/3/2025 matin Samedi 15/3/2025 soir	Fermeture du centre	-
Lundi 10/3/2025 matin Samedi 22/3/2025 soir	Ski : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	13 jours
Lundi 24/3/2025 matin Samedi 5/4/2025 soir	Ski : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	13 jours
Lundi 28/4/2025 matin Vendredi 10/5/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 12/5/2025 matin Samedi 24/5/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 2/6/2025 matin Samedi 14/6/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 16/6/2025 matin Samedi 28/6/2025 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours

TEMPS PÉRISCOLAIRES

ACCUEILS MATERNELS

- **De 7h30 à 8h20**
les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **De 16h15 à 19h**
les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Les enfants sont pris en charge par du personnel périscolaire qui leur propose un goûter puis diverses activités.

ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES

- **De 7h30 à 8h20**
les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **De 16h15 à 19h**
les lundi, mardi, jeudi et vendredi, uniquement pour les enfants fréquentant les études (16h15 à 17h30) ou les études sportives (16h15 à 18h).

Règlement intérieur disponible à la Direction de l'éducation et en ligne :
www.villeantony.fr/enfance-education

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ENFANTS (SMA)

Dans le cadre d'une convention signée avec l'État, la ville d'Antony assure un service minimum d'accueil **en cas de grève** des personnels enseignants.

La Ville ouvre un ou plusieurs accueils en fonction des besoins, de 7h30 à 19h, afin d'accueillir les enfants des écoles fermées pour cause de grève. Les écoles concernées et les sites ouverts sont indiqués par affichage à l'école, sur les journaux lumineux et sur le site Internet de la Ville.

La journée n'est pas facturée aux familles, à l'exception du prix du repas et des temps périscolaires (accueils du matin et du soir). La règle : si le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25%, les enfants restent accueillis dans l'école par le personnel de l'Éducation nationale.



ÉTUDES ÉLÉMENTAIRES

De 16h15 à 17h30, les études surveillées du soir ont pour objectif d'aider les enfants à organiser leur travail personnel et à apprendre des leçons.

Les enfants sont pris en charge jusqu'à 17h30. À partir de 17h30, la sortie est possible ou bien les enfants sont considérés en accueil du soir et les familles facturées pour cette prestation.

ACCUEILS ET ÉTUDES : INSCRIPTION / PAIEMENT

- **Inscription** en début d'année scolaire à l'aide d'un formulaire disponible à l'Hôtel de ville.
- **Tarifs** : pour toutes prestations municipales, vous devez faire calculer votre revenu de référence afin de voir appliquer le tarif correspondant à vos revenus. À défaut c'est le tarif maximum qui vous sera appliqué (*voir p.57*)
- **Paiement** : les factures regroupant l'accueil et les études sont établies à la fin de chaque mois (facturation à la présence de l'enfant). Elles doivent être réglées dans le mois qui suit leur réception à la Régie centrale (Hôtel de ville) : chèque, carte bancaire, espèces, prélèvement automatique ou par Internet sur votre Espace citoyens : www.ville-antony.fr/demarches (mot de passe sur vos factures). Passé ce délai d'un mois, le recouvrement est confié au Trésor public qui vous adressera un avis des sommes à payer.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les enfants et adolescents peuvent être soutenus dans leurs apprentissages par la Ville et par des associations.

→ Nouveau Souffle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h pour les enfants en classes élémentaires et les collégiens du quartier Guillebaud. Centre de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires.

*4, rue Dunoyer-de-Segonzac
01 46 74 57 92 ou 06 72 22 70 81*

→ 1, 2, 3 Malins

Accompagnement éducatif proposé sous certaines conditions lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h15-19h à l'école Noyer-Doré.

*Direction de l'éducation
01 40 96 68 13*

→ Association Pierre-Kohlmann

Accompagnement éducatif des jeunes du quartier Noyer-Doré.

- **Accompagnement à la scolarité**, accueil de loisirs, animations de quartier.
- **Accueil et prévention** auprès des enfants et des adolescents de 6 à 14 ans.
- **Club PK** : lieu d'accueil, d'écoute et d'information auprès des jeunes de 15 à 25 ans.

*5, allée de la Volga / 01 42 37 06 32
pk@pierrekohlmann.fr
www.pierrekohlmann.com*

→ Secours catholique

Accompagnement scolaire individuel d'élèves en difficulté du CP à la Terminale, à la demande des parents et des assistantes sociales. Pour participer bénévolement à cet accompagnement scolaire, contactez le 06 85 39 55 85.

→ Secours populaire

Cours proposés depuis le primaire jusqu'à la Terminale.

01 55 59 98 60 / antony@spf92.org

→ Clubs Ados Réussite (IFAC)

Accompagnement et suivi éducatifs proposés aux collégiens et lycéens (niveau seconde uniquement) domiciliés ou scolarisés à Antony.

- Accompagnement à la scolarité

Séances d'appui méthodologique menées par des éducateurs spécialisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 19h (deux fois 1h par semaine).

- Actions éducatives, actions de prévention et séjours éducatifs durant les congés scolaires et les mercredis après-midi.

- Prise en charge des jeunes en situation d'exclusion de leur collège

- Mesures de responsabilisation en collaboration avec les collèges

- Soutien à la parentalité auprès des familles des enfants inscrits (accompagnement, ateliers, sorties)

Lieux d'accueil

• Club Ados Réussite Lionel-Terray
164 bis, av. du Président-Kennedy

• Club Ados Réussite Herbier
46, allée de l'Herbier

• Club Ados Réussite Tignes
1, rue de Tignes

Contacts

Siège administratif

246 bis, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 31 62 / 06 68 35 26 63
audrey.alvarez@dso.ifac.asso.fr

→ Les Trois Sources

Accompagnement éducatif et scolaire des enfants en difficulté de l'école des Rabats.

Ancienne crèche de l'Aurore
116 rue des Rabats

RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU NOYER-DORÉ

Dans le cadre d'une action publique renforcée en quartier "politique de la ville", un programme de réussite éducative spécifique accompagne les enfants et les jeunes du Noyer-Doré. En partenariat avec l'Éducation nationale et les associations, la Ville repère les élèves de la maternelle à la fin de la 3^e qui présentent des difficultés comportementales, sociales et d'apprentissage, à l'école et ailleurs. Les actions adaptées à chaque cas ont pour objectifs d'**aider l'enfant à aller mieux**, lui inculquer des valeurs de respect et le goût de l'effort, restaurer sa motivation et redonner confiance aux parents.

En particulier dans les écoles Noyer-Doré et Anatole-France :

→ Club Coup de pouce

• Clé (lecture) :

dispositif d'accompagnement des CP à l'apprentissage de la lecture.

• Cla (langage) :

dispositif d'accompagnement des grandes sections de maternelle afin de se familiariser aux différents registres du langage.

Direction de la prévention
01 40 96 71 82

INFORMATION JEUNESSE

Au sein du 11 Espace jeunes, le SIG (Structure information jeunesse) a pour mission d'informer les 11-25 ans : études, métiers, formation en alternance, stage en entreprise, emploi, job d'été, bourse, logement étudiant, mobilité internationale...

Voir page 25 les coordonnées du 11 qui propose animations, loisirs, aide aux projets...

info jeunes
Noyer-Doré
EXPLORER LES POSSIBLES



RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service est délégué à la société Scolarest depuis le 9 juillet 2023. Chaque jour, elle prépare les repas à la cuisine centrale, les sert dans les 29 écoles d'Antony et les facture aux familles. Le prix du repas, calculé selon les revenus (voir p.57), varie de 0,70 € à 7,76 € en maternelle et de 0,85 € à 8,07 € en élémentaire.

C'est l'inscription à l'école qui vaut **inscription de fait au restaurant scolaire**. Chaque matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi), les enseignants relèvent le nom des enfants qui déjeuneront au restaurant scolaire le midi. Les parents doivent prendre connaissance du règlement intérieur, disponible à la Direction de l'éducation et en ligne : www.ville-antony.fr/restauration-scolaire

Restauration en centre de loisirs :

Le déjeuner faisant partie de la journée de centre (mercredi en journée entière ou congé scolaire), l'enfant inscrit en CML est aussi inscrit de fait au service de restauration. Il y a en revanche deux facturations distinctes : la Ville facture la journée au centre, Scolarest facture le repas.

DES MENUS TRÈS ÉTUDIÉS

→ Commission des menus

La ville d'Antony, soucieuse de l'équilibre des repas et de la satisfaction de ses jeunes convives, a créé une commission des menus. Elle réunit tous les deux mois l'élue chargée du secteur périscolaire, des représentants de la Ville, de parents d'élèves, de directeurs d'école et de centre de loisirs et de la société Scolarest.

La commission se déroule en trois temps : analyse de satisfaction sur les menus passés, étude des menus à venir, dégustation de nouvelles recettes. Les menus sont affichés à l'entrée des écoles, publiés chaque mois dans le magazine municipal Vivre à Antony et disponibles en ligne : www.ville-antony.fr/restauration-scolaire

→ Qualité des denrées

Le contrat avec la société Scolarest prévoit **une large part de produits dits « durables »**, dont des composantes bio, des viandes labellisées label rouge, bleu blanc cœur, des poissons label MSC, des légumes et fruits locaux en saison, des fromages AOP et des laitages en circuit court. La traçabilité des produits est contrôlée chaque mois. Des analyses microbiologiques sont réalisées régulièrement à la cuisine centrale, dans les écoles et les centres de loisirs.

PAI : ACCUEIL DES ENFANTS ALLERGIQUES

Le projet d'accueil individualisé (PAI) permet l'accueil dans les restaurants scolaires et sur les temps périscolaires des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de maladies chroniques. Un agent municipal de la Direction de l'éducation se charge de l'accueil des familles et du lien avec les écoles et les centres de loisirs.

Contact : 01 40 96 71 18

Pour les PAI alimentaires, deux choix sont proposés aux familles.

- **Un plateau-repas « Nutrisens » fourni par Scolarest, adapté à 90 % des régimes d'éviction.** Il est facturé par Scolarest au même tarif que les repas classiques ;
- **Un panier-repas préparé par la famille** et transmis chaque matin froid (moins de 6°C), conservé dans une boîte avec couvercle, tous deux hermétiques et adaptés au micro-onde... Les familles sont facturées 50 % du prix de la prestation de restauration scolaire.

Dans les deux cas, le référent périscolaire ou le directeur du CML a connaissance du dossier et de la procédure à suivre en cas de problème, mais n'a pas de compétence médicale. Les familles dont les enfants souffrent d'une allergie alimentaire sont invitées à se faire connaître afin de définir les meilleures conditions d'accueil. Si la Ville constate une allergie ou une sensibilité alimentaire, elle proposera un PAI à la famille concernée.

CROC'NEWS

La Ville diffuse un compte rendu de la commission des menus : Croc'news, relatant les animations, l'avis des enfants, les actions anti-gaspillage et le tri des déchets.

Où le lire : panneau d'affichage de l'école, ou foodi.fr



PAIEMENT DES REPAS

La société Scolarest adresse une facture aux familles à la fin de chaque mois pour les repas consommés à l'école et au centre de loisirs. Si le tarif unitaire facturé n'est pas celui qui a été calculé par la régie centrale, la famille doit revenir vers celle-ci, pour vérification.

En fonction du revenu de référence, la régie centrale calcule le tarif une fois par an, valable du 1^{er}/01 au 31/12. Elle le transmet à Scolarest, qui n'est autorisée à aucune modification sans l'accord formel de la Ville.

Les factures de restauration scolaire sont à payer à réception. En cas de défaut de paiement sous quinzaine, les impayés sont transmis directement au Trésor public pour recouvrement auprès des familles.

À l'émission de la première facture par Scolarest, un code famille unique est attribué à chaque foyer. Ce code permet aux familles de finaliser leur inscription sur foodi.fr, puis de régler leurs factures depuis cette application.

→ Modalités de règlement

- Mandat de prélèvement SEPA.
- Paiement en ligne sur le site : <https://app.foodi.fr/homepage>
- Chèque à l'ordre de Compass, accompagné du coupon de la facture à envoyer à la cuisine centrale :
Compass Group France - Scolarest -191B, rue des Rabats 92160 Antony
- En espèces à la cuisine centrale, mercredi 14h-17h (sauf congés scolaires).

AIDES MUNICIPALES

La Ville participe aux frais de restauration à l'école, au collège et au lycée, sous certaines conditions : bourse communale et bourse familles nombreuses (voir p. 53 et 54).

LES PARENTS, ACTEURS DE LA VIE DE L'ÉCOLE

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Les parents sont concernés par la vie de l'école qui accueille leur enfant. Chaque année, quelques semaines après la rentrée, ils sont invités à manifester leur intérêt en procédant à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'école.

→ Composition

Le directeur d'école, les enseignants, **les représentants élus des parents** (en nombre égal au nombre de classes), le maire ou un élu (maire adjoint ou conseiller municipal), le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN*). Peuvent également être présents, en fonction de l'ordre du jour :

- Les personnels du RASED** ou de la médecine scolaire,
- Toute personne intervenant dans le temps scolaire ou périscolaire.

Présidé par le directeur, le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Le compte rendu de réunion est disponible sur Internet : www.ville-antony.fr rubrique "démarches et services" (Espace citoyens voir p. 56).

(*) Le directeur académique nomme à ce poste des personnes qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur intérêt en matière d'enseignement public. Le DDEN visite les écoles, assiste aux conseils d'école et est attentif au cadre de vie des écoliers.

(**) Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

→ Attributions

- **Vote** le règlement intérieur de l'école,
- **Donne** son avis sur les questions intéressant la vie à l'école,
- **Est informé** sur la composition des classes, les projets d'école, les principes de choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique, les modalités de rencontre entre enseignants et parents.



Parents : participez chaque année à l'élection de vos représentants au Conseil d'école. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à être vous-mêmes candidats à cette élection.

LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement public doté d'un conseil d'administration, la Caisse des écoles a en charge le vote du budget de la «Réussite Éducative» : accompagnement scolaire et actions éducatives proposés aux enfants et adolescents du quartier Noyer-Doré rencontrant des difficultés cumulées (voir p. 12).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Maire, président

Jean-Yves SÉNANT

→ Membres désignés par le Conseil municipal

Maire adjointe chargée de l'éducation
Sophie Sansy

→ Maires adjoints ou conseillers municipaux

Saïd AIT-OUARAZ
Marc-Ali BEN ABDALLAH
Ugo DI PALMA
Anne FAURET
Nadia DESBOIS

→ Membres élus par les adhérents au titre de la FCPE

Hanna CHTIOUI
Stéphanie COUEGNAS
Dounia BECHROURI
Nawal MSAIDI IBRAHIM

→ Membres élus par les adhérents au titre de l'AAPEELA

Thierry GASPALOU
Karine BOIVIN
Cédric CHOLLEY

→ Membres de droit

L'inspecteur de l'Éducation nationale
Un directeur d'école
Le trésorier principal d'Antony
Le délégué du préfet



LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES (FCPE)

fcpe.antony@gmail.com
http://antony.fcpe92.fr

- **Présidente :**
Stéphanie COUEGNAS / 06 85 11 66 94
- **Trésorière :**
Sabine HONORÉ / 01 46 66 34 82
- **Commission de restauration :**
Dounia BECHROURI

Contact Maternelle et élémentaire :
Stéphanie COUEGNAS / 06 85 11 66 94

Contact Collège :
Céline LAURENT / 06 16 96 61 97

Contact Lycée :
Sabine HONORÉ / 01 46 66 34 82

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ANTONY-WISSOUS (PEEP)

peep-antony@hotmail.fr
www.peep.asso.fr

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES D'ANTONY (AAPEELA)

aapeela@bbox.fr

- **Présidente :** Cécile VICENTE
06 70 05 01 63 / cilou-vicente@bbox.fr
- **Secrétaire :** Thierry GASPALOU
thierry.gaspalou@gmail.com
- **Trésorière :** Bénédicte BON N'GUYEN
06 62 43 38 79
benedicte.bonnguyen@gmail.com
- **Commission de restauration :**
M^{me} BREGNET

Vice-président chargé des lycées :
Bertrand BAUDRU / 06 51 70 75 10
bertrand.bandru@free.fr

Vice-présidente chargée des collèges :
Karine BOIVIN / 06 77 57 45 46
karine_boivin@yahoo.fr

Vice-présidente chargée de l'élémentaire :
Stéphanie SORET / 06 58 64 15 26
stef_st94@live.fr

Vice-présidente chargée de la maternelle :
Adèle RELOUZAT / 06 62 42 66 83
adeleceline@hotmail.fr

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À ANTONY

SECTEUR PUBLIC

ÉCOLES MATERNELLES (2 269 élèves en 2023-2024)

Adolphe-Pajeaud - M^{me} PERRAIS
0920447L@ac-versailles.fr

143, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 64 95 ou 01 40 96 72 06

Anatole-France - M^{me} BECKER
0921574L@ac-versailles.fr

24, rue Anatole-France
01 46 68 09 05 ou 01 40 96 72 07

André-Chénier - M^{me} MEYJONADE
0920678M@ac-versailles.fr

35, rue Camille-Pelletan
01 43 50 06 99 ou 01 40 96 72 12

André-Pasquier - M^{me} RENAULT
0922104M@ac-versailles.fr

1, rue d'Artois
01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37

D.-de-Segonzac - M^{me} BACALU
0921809S@ac-versailles.fr

2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 40 96 68 22 ou 01 40 96 72 78

Ferdinand-Buisson - M^{me} FAVEY
0920457X@ac-versailles.fr

3, place Auguste-Mounié
01 40 96 31 53 ou 01 40 96 72 15

Jean-Moulin - M^{me} GONCALVES
0922144F@ac-versailles.fr

9, rue Jean-Moulin
01 42 37 45 60

Jean-Zay - M^{me} CAUQUIL

2, promenade Arcos-de-Valdevez
01 40 96 25 49 ou 01 40 96 25 48

Jules-Ferry - M^{me} CHABUT
0920455V@ac-versailles.fr

43, av. Armand-Guillebaud
01 46 68 31 88 ou 01 46 68 68 10

La Fontaine - M^{me} BELLAKHDAR
0921149Z@ac-versailles.fr

12, rue Pierre-Kohlmann
01 40 96 64 50 ou 01 40 96 72 05

Les Rabats - M^{me} DIAZ
0920461B@ac-versailles.fr

167-173, rue des Rabats
01 46 66 78 18 ou 01 40 96 72 10

Noyer-Doré - M. VIARDET
0922027D@ac-versailles.fr

2, bd des Pyrénées
01 40 96 68 30 ou 01 40 96 72 08

Paul-Bert - M^{me} DUPIN
0920575A@ac-versailles.fr

65, avenue Jean-Monnet
01 40 96 64 23 ou 01 40 96 72 09

Val de Bièvre - M^{me} THIBAUDEAU
0921792Y@ac-versailles.fr

248-250, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 64 05 ou 01 40 96 72 79

Velpeau - M^{me} JARRIN
0920583J@ac-versailles.fr

22 bis, av. Jeanne-d'Arc
01 40 96 64 49 ou 01 40 96 72 17

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (3 649 élèves en 2023-2024)

Adolphe-Pajeaud - M^{me} BRAUT
0921357A@ac-versailles.fr

143, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 64 96 ou 01 40 96 72 06

Anatole-France - M^{me} BECKER
0921574L@ac-versailles.fr

24, rue Anatole-France
01 42 37 94 26

André-Chénier - M. GRESCU
0920840N@ac-versailles.fr

35, rue Camille-Pelletan
01 43 50 55 40 ou 01 40 96 72 20

André-Pasquier - M^{me} RENAULT
0922104M@ac-versailles.fr

1, rue d'Artois
01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37

D.-de-Segonzac - M^{me} BACALU
0921809S@ac-versailles.fr

2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 40 96 68 22 ou 01 40 96 72 78

Edmond-Blanguernon - M. GRESCU
0920840N@ac-versailles.fr

1, rue des Grouettes
01 46 61 51 23 ou 01 40 96 72 21

Ferdinand-Buisson - M. HAMEL
0921257S@ac-versailles.fr

1, rue Augusta
01 40 96 31 75 ou 01 40 96 72 16

Jean-Zay - M^{me} CAUQUIL

2, promenade Arcos-de-Valdevez
01 40 96 25 49 ou 01 40 96 25 48

Jules-Ferry - M^{me} KECK
0921528L@ac-versailles.fr

41, av. Armand-Guillebaud
01 40 96 63 59 ou 01 46 68 68 10

La Fontaine - M^{me} DOUARIN
0921147X@ac-versailles.fr

12, rue Pierre-Kohlmann
01 40 96 64 52 ou 01 40 96 72 05

Les Rabats - M^{me} COURY
0920428R@ac-versailles.fr

167-173, rue des Rabats
01 46 66 89 88 ou 01 40 96 72 10

Noyer-Doré - M. VIARDET
0922027D@ac-versailles.fr

2, bd des Pyrénées
01 40 96 68 20 ou 01 40 96 72 08

Paul-Bert - M. GENESTE
0921463R@ac-versailles.fr

65, avenue Jean-Monnet
01 40 96 64 32 ou 01 40 96 72 09

Velpeau - M. BOTREAU
0920444H@ac-versailles.fr

22 bis, av. Jeanne-d'Arc
01 40 96 64 45 ou 01 40 96 72 17

**Centre psychothérapique
et pédagogique spécialisé**

22, rue Prosper-Legouté
01 42 37 77 46

COLLÈGES*

→ **Anne-Frank**

112, rue Adolphe-Pajeaud / 01 46 74 10 80

→ **Henri-Georges Adam**

167-173, rue des Rabats / 01 46 68 60 11

→ **Francois-Furet**

22, avenue Léon-Blum / 01 46 68 40 50

→ **La Fontaine**

16, rue Pierre-Kohlmann / 01 46 60 14 23

→ **Descartes**

22, rue Pierre-Gilles-de-Gennes /
01 42 37 67 22

LYCÉES*

→ **Descartes**

1, avenue Lavoisier / 01 46 11 49 80

→ **Théodore-Monod**

Lycée professionnel
26, avenue Léon-Jouhaux / 01 46 11 46 71

*La Ville aide au paiement des cantines en collège et lycée : voir bourse communale p. 54.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (EX IUFM)

→ **Centre Antony Jouhaux**

26, avenue Léon-Jouhaux
01 46 11 62 00

SECTEUR PRIVÉ

→ **École Nouvelle**

6, avenue d'Alembert - 01 43 50 13 83

→ **Institution Sainte-Marie**

2, rue de l'Abbaye (collège - lycée - cpge*)
01 46 11 58 00
21 bis, rue Auguste-Mounié (primaire)
01 55 59 01 33

(*) Classe préparatoire aux grandes écoles

CENTRES DE LOISIRS

La Direction de l'éducation, service périscolaire et actions éducatives, accueille près de 1400 enfants par jour dans ses centres de loisirs (CML).

Direction de l'éducation

01 40 96 71 37 ou 72 88

Hôtel de ville - RDC

Les centres municipaux de loisirs accueillent vos enfants le mercredi et les jours de vacances scolaires. Dans chaque centre, un directeur et son équipe d'animateurs mettent en œuvre des animations adaptées à l'âge et aux besoins des enfants : activités d'expression, jeux, spectacles, sorties, etc.

Ces animations répondent aux objectifs du **projet éducatif de la ville d'Antony**.

ADRESSES UTILES

• **Inspection de la 21^e circonscription de l'Éducation nationale**

Inspectrice : Sylvie PIEDFER
24, av. Jeanne-d'Arc 92160 Antony
01 30 83 44 83

• **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN92)**

167-177, avenue F. et I. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
Bureau d'accueil :
16^e étage - bureau 16 67
01 71 14 29 29

• **Rectorat de l'Académie de Versailles**

3, bd de Lesseps 78000 Versailles
01 30 83 44 44
ce.communication@ac-versailles.fr

• **Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

Délégué départemental de l'Éducation nationale
Hôtel du Département - Arena
57, rue des Longues-Raies
92000 Nanterre
0 806 00 00 92

**11 centres maternels et
9 centres élémentaires accueillent
les enfants le mercredi.**

É
D
U
C
A
T
I
O
N

CENTRES MATERNELS

→ **Parc Heller**

20, rue Prosper-Legouté
06 74 41 07 24 / 01 40 96 31 08

→ **Jules-Ferry**

43, av. Armand-Guillebaud
07 84 09 70 14 / 01 46 68 68 10

→ **André-Pasquier**

1, rue d'Artois / 01 40 96 31 38

→ **Val de Bièvre**

248, rue Adolphe-Pajeaud / 01 40 96 72 79

→ **André-Chénier**

35, rue Camille-Pelletan / 01 40 96 72 20

→ **Noyer-Doré**

2, bd des Pyrénées / 01 40 96 72 83

→ **La Fontaine**

12, rue Pierre-Kohlmann / 01 40 96 31 67

→ **Dunoyer-de-Segonzac**

2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 40 96 31 93

→ **Ferdinand-Buisson**

3, place Auguste-Mounié / 01 40 96 31 93

→ **Jean-Zay**

2, promenade Arcos-de-Valdevez
01 40 96 25 48

→ **Velpeau**

22 bis, av. Jeanne-d'Arc / 01 40 96 72 17

CENTRES ÉLÉMENTAIRES

→ **Parc Heller**

20, rue Prosper-Legouté / 01 40 96 68 53

→ **Paul-Roze**

61, rue Camille-Pelletan / 01 46 60 80 44

→ **André-Pasquier**

1, rue d'Artois / 01 40 96 31 39

→ **Dunoyer-de-Segonzac**

2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 40 96 68 29

→ **Ferdinand-Buisson**

1, rue Augusta / 01 40 96 31 93

→ **Jean-Zay**

2, promenade Arcos-de-Valdevez
01 40 96 25 48

→ **Noyer-Doré**

6, bd des Pyrénées / 01 40 96 68 13

→ **La Fontaine**

12, rue Pierre-Kohlmann / 01 40 96 31 67

→ **Velpeau**

(accueil du mercredi matin)
22 bis, av. Jeanne-d'Arc / 01 40 96 72 17

INSCRIPTION

Formalités obligatoires :

- **Fiche de sécurité** (accompagnée d'une copie du carnet de vaccination et de l'assurance responsabilité civile) dûment remplie, signée et déposée au gardien de l'école ou au directeur du centre de loisirs.
- **Inscription et réservation obligatoires par Internet**, directement sur l'Espace Citoyens. Sélectionnez les jours de présence souhaités pour votre enfant.
 - pour les mercredis : jusqu'au mercredi minuit de la semaine précédente (J-7).
 - pour les vacances scolaires : voir p. 22

OUVERTURE DES CML DURANT LES CONGÉS SCOLAIRES 2024-2025

INSCRIPTIONS

(annulation possible jusqu'à un mois avant le début des vacances)

Toussaint	21 octobre au 1^{er} novembre 2024	Du 2 au 23 septembre 2024
Noël	23 décembre 2024 au 3 janvier 2025	Du 5 au 25 novembre 2024
Hiver	17 au 28 février 2025	Du 23 décembre 2024 au 13 janvier 2025
Printemps	14 au 25 avril 2025	Du 24 février au 17 mars 2025
Été	du 7 juillet 2025 à la rentrée scolaire	Du 12 mai au 10 juin 2025

**CML
LE MERCREDI** Réservation jusqu'au mercredi minuit
de la semaine précédente (J-7).
Directement depuis l'Espace citoyens (voir p. 56).

CML LE MERCREDI en demi-journée

Les enfants peuvent être accueillis en fonction des places disponibles : 80 en CML maternel et 80 en CML élémentaire. **La restauration n'est pas assurée.**

Le matin de 7h30 à 12h30 : les enfants inscrits au CML doivent être déposés entre 7h30 et 9 h et récupérés entre 12h et 12h30.

L'après-midi de 13h30 à 19h : les enfants inscrits au CML doivent être déposés, munis de leur goûter, entre 13h30 et 13h45 et récupérés entre 17h30 et 19h.

ÉCOLE DE VOTRE ENFANT

CML CORRESPONDANT

Pour toutes les écoles maternelles

CML Velpeau

Pour toutes les écoles élémentaires

CML Velpeau

CML LE MERCREDI en journée complète

Les enfants en classes primaires inscrits au CML sont déposés entre 7h30 et 9h. Le soir, ils pourront être récupérés entre 17h et 19h. Votre enfant est affecté à un CML en fonction de son école :

ÉCOLE MATERNELLE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
Paul-Bert	Parc Heller
Jules-Ferry	Jules-Ferry
André-Pasquier - Velpeau - Jean-Moulin	André-Pasquier
Dunoyer-de-Segonzac - Les Rabats	Dunoyer-de-Segonzac
Val de Bièvre - Adolphe-Pajeaud	Val de Bièvre
André-Chénier	André-Chénier
Noyer-Doré - Anatole-France	Noyer-Doré
La Fontaine	La Fontaine
Ferdinand-Buisson	Ferdinand-Buisson
Jean-Zay	Jean-Zay

Pour les enfants scolarisés dans une autre école, contacter : cml@ville-antony.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
Paul-Bert - Adolphe-Pajeaud	Parc Heller
André-Chénier - Blanguernon - Jules-Ferry	Paul-Roze
André-Pasquier - Velpeau	André-Pasquier
La Fontaine	La Fontaine
Noyer-Doré - Anatole-France	Noyer-Doré
Dunoyer-de-Segonzac - Les Rabats	Dunoyer-de-Segonzac
Ferdinand-Buisson	Ferdinand-Buisson
Jean-Zay	Jean-Zay

Pour les enfants scolarisés dans une autre école, contacter : cml@ville-antony.fr

CML PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES **en journée complète**

Centre de loisirs de 7h30 à 19h pour les enfants de 3 ans (si déjà scolarisés et propres) à 12 ans révolus, scolarisés ou habitant à Antony.

Vous pourrez récupérer votre enfant à partir de 17h. Votre enfant est affecté à un CML en fonction de son école publique de secteur (selon votre domicile).

ÉCOLE MATERNELLE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
André-Pasquier - Velpeau	André-Pasquier
Dunoyer-de-Segonzac - Les Rabats	Dunoyer-de-Segonzac
Paul-Bert - Ferdinand-Buisson	Parc Heller
Val de Bièvre - Adolphe-Pajeaud	Val de Bièvre
Jules-Ferry - Jean-Moulin	Jules-Ferry
Noyer-Doré - Anatole-France	Noyer-Doré
La Fontaine	La Fontaine
André-Chénier	André-Chénier
Jean-Zay	Jean-Zay

Certains CML peuvent être regroupés pendant les vacances.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
André-Pasquier - Velpeau	André-Pasquier
La Fontaine	La Fontaine
Adolphe-Pajeaud - Ferdinand-Buisson - Paul-Bert	Parc Heller
André-Chénier - Blanguernon - Jules-Ferry	Paul-Roze
Dunoyer-de-Segonzac - Les Rabats	Dunoyer-de-Segonzac
Noyer-Doré - Anatole-France	Noyer-Doré
Jean-Zay	Jean-Zay

Certains CML peuvent être regroupés pendant les vacances.

AUTRES LOISIRS

SÉJOURS DE VACANCES

La ville organise des séjours dans ses centres permanents de Samoëns et Kerjouanno et propose aux 4-18 ans de multiples formules de vacances.

- **Vacances de la Toussaint** : à Samoëns et Kerjouanno.
- **Vacances d'hiver** : principalement des séjours de ski réservés aux 8-18 ans, à Kerjouanno pour les 4-9 ans.
- **Vacances de printemps** : des séjours linguistiques à l'étranger, à la mer, à la campagne.
- **Vacances d'été** (juillet et août) : des séjours à la campagne, à la mer, de voile, sportifs... et pour les adolescents, de nombreux camps itinérants en France ou à l'étranger.

Des brochures Toussaint, hiver/printemps et été sont distribuées le même jour dans les établissements scolaires.

Contact :

Direction jeunesse/séjours
01 40 96 73 49 ou 71 43

ÉCOUTE DU NOYER-DORÉ

"Activ'ac" est un accompagnement éducatif des 12/18 ans pendant les vacances scolaires :

- **Ateliers autour de la citoyenneté, l'écocitoyenneté et l'expression** (ateliers écriture, danse, théâtre, cuisine, stages de cinéma...)
- **Sorties** culturelles, activités sportives et de loisirs, musées, spectacles, sports nautiques, sport de grimpe, sports collectifs, courses d'orientation, rencontres intercommunales...

L'Écoute du Noyer-Doré

1, allée Martin-Luther-King
et 4, rue Robert-Scherrer
Inscriptions : 01 40 96 68 35



Séjour jeunesse à Samoëns

11 ESPACE JEUNES

Pour les 11/25 ans.

- **Loisirs et animations** : Sortie trimestrielle (le 11-Event') - ateliers multimédia, soirées ou après-midi thématiques (le 11-Anim') - stages jeunes socio-culturels - animations jeunesse - cinéma, piscine et tennis avec le Pass vacances. La Carte du 11 permet également de bénéficier de réductions dans les équipements municipaux et commerçants partenaires.
- **Et aussi** : espace multimédia et jeux vidéo en réseau, Aide aux projets (Bourses de l'aventure et de la création, Cap sur le Monde, Pack'Ados (pour des vacances en autonomie, formation au BAFA).
- **Label « Information jeunesse »** : voir p. 12

Le 11 Espace jeunes

à 50 m du RER B Antony
11, bd Pierre-Brossolette
01 40 96 73 77
espace-jeunes@ville-antony.fr
www.ville-antony.fr/11-espace-jeunes

ÉVÉNEMENTS JEUNESSE

La Ville organise des animations et des fêtes dont certaines ciblent plus particulièrement les enfants et les adolescents (voir aussi Culture jeune public p. 42).

Progressivement, ces animations sont adaptées pour devenir écoresponsables.

→ En particulier

- **Carnaval** Ambiance festive en février pour accompagner la fin de l'hiver.
- **Village natur' à vélo** Ateliers pédagogiques pour les enfants, animaux de ferme et d'ailleurs, spectacles, animations créatives et autour du vélo, au printemps.
- **Fête de la science** Expositions et ateliers de vulgarisation scientifique, expérimentations, jeux, manipulations, découvertes... à l'automne.
- **Animations de Noël** Ambiance lumineuse et féerique avec des jeux de glisse.

Contacts :

Événementiel / 01 40 96 73 69

Voir aussi les animations du CCOSY, p. 48.



CLUB SCIENTIFIQUE MUNICIPAL

Le club scientifique propose aux enfants et aux jeunes du CP à la Terminale de découvrir les sciences en s'amusant, en privilégiant l'expérimentation : biologie, environnement, géologie, archéologie, robotique...

Les activités ont lieu du mardi au vendredi à l'ancienne école Dunoyer-de-Segonzac. Les enfants et les jeunes sont accueillis par groupes de 12. Les séances durent 1 h pour les découvreurs (CP/CE1) et les explorateurs (CE2/CM1), 2 h pour les chercheurs (CM2-6^e) et les inventeurs (5^e-Terminale).

Pour mener à bien des projets collectifs, les jeunes échangent leurs idées, proposent des expériences et testent leurs propositions en commun. Un vrai travail d'équipe.

- Stages pendant les congés scolaires de la Toussaint, d'hiver et de printemps.
- Sorties proposées aux familles, un ou deux samedis par mois.

Contacts :

Ancienne école élémentaire, 4, rue Dunoyer-de-Segonzac / 01 40 96 64 38
sciences@ville-antony.fr
www.ville-antony.fr/club-scientifique



CARTE DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

- Établissements petite enfance et famille
- Écoles et centres de loisirs
- Services administratifs, techniques et sociaux
- Établissements sportifs
- Établissements culturels
- Autres

(*) gestion intercommunale



- A Crèche La Source
- B Point justice
- C Le II Espace jeunes
- D Halte-jeux Pomme d'Api
Relais Petite enfance
- E Service logement

CML : centre municipal de loisirs

PETITE ENFANCE



Services municipaux 29

Secteur
associatif et privé 33

Le pôle social
départemental
d'antony/sceaux 35

SERVICES MUNICIPAUX

La ville d'Antony propose de nombreuses solutions de garde, mais aussi des lieux d'accueil et d'écoute pour les professionnels et les parents.

LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

organise et coordonne l'accueil des enfants de deux mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle dans les établissements municipaux, ainsi que l'activité des Relais petite enfance. Elle apporte également un soutien technique et financier indispensable au bon fonctionnement de certaines structures associatives et privées. Et enfin, elle soutient la parentalité au sein des structures petite enfance et avec la Maison des Familles.

→ Ses missions

- Traitement des pré-inscriptions
- Préparation des admissions
- Mise en œuvre de bonnes conditions d'accueil des enfants et des parents
- Information auprès des parents et des personnels
- Réflexion sur des projets de développement de l'enfant
- Développement des réseaux professionnels de la petite enfance et de la parentalité.

→ Objectifs des établissements

- Favoriser le développement, l'éveil et l'épanouissement des enfants.

- Veiller à leur santé.
- Permettre aux enfants de se socialiser progressivement au contact d'autres enfants et d'autres adultes.
- Être disponible pour les parents et les accompagner dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux.

→ Deux types d'accueil

- **Accueil régulier** de 1 à 5 jours par semaine, entre 7h et 10h par jour, qui sera formalisé par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel** non planifié annuellement, sous forme de séquences : congé parental, parents à la recherche d'un emploi, passerelle avec l'école...

LA MAISON DES FAMILLES

La Ville a créé en septembre 2023 ce lieu ressource pour toutes les familles, espace unique et innovant qui favorise les liens entre les parents et les enfants dès la grossesse et tout au long du développement de l'enfant. C'est aussi un espace d'information et de propositions pour soutenir la parentalité et valoriser les compétences parentales.

La Maison des Familles offre à tous un accueil inconditionnel, gratuit et sans réservation. Son principe : proposer des ateliers collectifs (mais pas seulement) afin d'allier l'accompagnement par des professionnels et le partage d'expériences entre parents. Un lieu convivial et chaleureux pour se rencontrer, et pour profiter d'un temps entre parents et enfants.

→ La Maison des Familles, c'est :

- **Un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)** tous les matins entre lundi et vendredi et un samedi matin sur deux pour les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou grands-parents, des séances de portage, du yoga pré et post-natal, de la motricité dès la naissance, des espaces de jeux. L'ensemble de ces activités est proposé par l'association Des Familles et des Liens.
- **Une équipe ressource** qui s'appuie sur une culture commune et des valeurs partagées : sage-femme, psychologue,



orthophonistes, psychomotriciennes, psychopédagogue, conseillère conjugale et familiale, médecin de la parentalité.

- **Des ateliers parents enfants** en collectif et ou en individuel pour aborder diverses thématiques : les mille premiers jours, le langage, le sommeil, la diversification alimentaire, l'autorité, les apprentissages scolaires et toutes les questions que peuvent légitimement se poser les parents.

743 familles ont été accueillies sur le dernier trimestre 2023, et 1 734 de janvier à juin 2024.

*2, rue de la Renaissance
maisondesfamilles@ville-antony.fr
01 40 96 63 75*

LES RELAIS PETITE ENFANCE

Animés par des professionnels de la petite enfance, les Relais ont pour **mission de promouvoir et d'améliorer l'accueil à domicile du jeune enfant.**

Deux RPE (Relais Petite Enfance) à Antony : **Une Souris Verte et Trois P'tits Chats**, lieux d'accueil, d'écoute, d'échange, d'information et d'orientation pour les familles, les assistants maternels, les assistants parentaux et les enfants. L'ensemble des services proposés est gratuit.

L'équipe des Relais travaille en partenariat avec les services de la PMI (voir p. 35).

→ Une Souris Verte

Lundi, mercredi, jeudi :

9h-12h30 / 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 / 13h30-19h

Vendredi : 9h-12h30

17, boulevard Pierre-Brossolette

01 40 96 72 87

relais_petite_enfance@ville-antony.fr

→ Trois P'tits Chats

Lundi, mercredi, jeudi : 13h30-17h

Lieu d'accueil enfants parents :

Mercredi 15h-17h (voir LAEP p.33).

246, rue Adolphe-Pajeaud / 01 40 96 68 68

relais_petite_enfance@ville-antony.fr

À ces deux adresses, **les Relais** proposent des activités aux assistants maternels ou parentaux accompagnés des enfants

accueillis, ainsi que sur plusieurs autres sites : crèches La Fontaine et Farandole, médiathèques Anne-Fontaine et Arthur-Rimbaud (voir p. 44), ludothèque (voir p. 47).

LES CRÈCHES

Les crèches de la Ville accueillent en un même lieu les enfants jusqu'à 3 ans (4 ans sur dérogation) avec différents types de contrats, réguliers du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (voir les modalités d'accès p. 32).

LA HALTE-JEUX

Concernent les enfants d'un an jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants sont accueillis par demi-journées en fonction des plages horaires d'ouverture :

→ Pomme d'Api

Lundi à vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30.

ADAPTATION DE L'ENFANT À LA CRÈCHE ET À LA HALTE-JEUX

Les activités en crèche et en halte-jeux sont variées et adaptées à l'âge des enfants. Elles favorisent l'éveil, le développement psychomoteur, l'autonomie, la socialisation, l'imagination et la créativité.

Avant toute fréquentation, une période d'adaptation progressive avec les parents est indispensable. Une à deux semaines sont nécessaires pour permettre à l'enfant et à ses parents de se familiariser à un nouveau lieu de vie.

Ce temps permet aussi au personnel et aux autres enfants d'établir des liens et des repères qui seront essentiels à l'épanouissement de l'enfant nouveau dans le groupe.

Les modalités de l'adaptation sont définies avec l'équipe accueillant l'enfant.

CRÈCHES	DIRECTION	ADJOINTE	ADRESSE	CONTACT
La Fontaine	Shayne GERMAIN	Marie-Hélène COURTEL	46, rue Pierre Kohlmann	01 40 96 64 10
Les Petits Princes	Sophie HULIN	Deborah FOUCHEREAU	246, rue Adolphe Pajeaud	01 40 96 68 62
Pomme de Pin	Elodie DENIS	-	4, rue du Sud	01 40 96 75 11

LA CLÉ DES CHAMPS

01 40 96 64 80

Le Blé en Herbe	Frédérique MONTGILLARD		77, rue Prosper Legouté	01 40 96 64 82
L'Eau Vive	Marjorie DEROUET			01 40 96 64 81

LA COMPTINE

Arc en ciel		Magalie OLIVE	15, av. Fontaine Mouton	01 40 96 64 36
Farandole	Jade VAUTIER			01 40 96 68 02

LA SOURCE

Pierre de lune (accueil régulier)	Sophie HAINAUT		12/14, rue Maurice Labrousse	01 40 96 73 12
Ribambelle (accueil régulier et occasionnel)	Jacqueline DROUIN	Karine SENEAL		01 40 96 73 14
Coquelicots	Alexia POUHAL		2 bis, rue d'Olomouc	01 40 96 64 19
Jean-Zay	Virginie GUIGNARD	Audrey LAHAYE	1, avenue Jacques-Chirac	01 40 96 25 31

HALTE-JEUX

Pomme d'Api	Sandrine DESRUELLES	-	15, bd Pierre Brossolette	01 40 96 72 58
-------------	---------------------	---	---------------------------	----------------

PRÉINSCRIPTIONS

Les parents ont obligatoirement leur résidence principale dans la commune. La domiciliation professionnelle à Antony ne peut être prise en compte. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires, en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier.

Direction de la petite enfance

Mairie / 3^e étage / bureau 307

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi : 13h30-17h30

01 40 96 31 33 ou 31 32

petite_enfance@ville-antony.fr

Accueil régulier de 1 à 5 jours, de 7h à 10h par jour (à partir du 6^e mois de grossesse) : dossier à télécharger*.

Accueil occasionnel à la demi-journée (à partir de l'âge de la marche) : téléphoner ou dossier à télécharger*.

*<https://www.ville-antony.fr/admission-creches-municipales>

→ Documents originaux à fournir

(pas de photocopies)

- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- La carte d'identité ou le passeport en cours de validité des parents ou la carte de séjour.
- Décision de justice en cas de séparation ou de divorce, le cas échéant.
- Le certificat médical notifiant la date présumée de l'accouchement.
- Le numéro d'allocataire à la caisse d'allocations familiales (CAF).
- Un justificatif de domicile :
 - Soit, taxe d'habitation ou quittance de facture d'énergie de moins de 3 mois, ou certificat d'hébergement avec légalisation de signature certifiée conforme par le service des Affaires générales, le cas échéant.
 - Soit, pour les nouveaux habitants : acte de propriété ou bail locatif.

→ Justificatifs de ressources

- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-1 des parents.

→ Et, selon la situation

- Les derniers bulletins de salaire du foyer.
- La carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études.
- Pour les professions libérales :
 - Le n° de Siret ou le n° de registre à la chambre de commerce.

ADMISSION

Sont pris en considération pour l'attribution des places :

- 1 • La sectorisation.
- 2 • L'adéquation entre les souhaits d'accueil de la famille, les places disponibles au sein de chaque section et l'âge de l'enfant.
- 3 • Les naissances multiples.
- 4 • L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.
- 5 • Si l'enfant à accueillir a un frère ou une sœur présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.
- 6 • Les adoptions.
- 7 • Des demandes exprimées par la PMI et les travailleurs sociaux de la CAF.
- 8 • Les familles n'ayant jamais bénéficié d'une place.
- 9 • La mixité sociale.

Les dossiers sont étudiés par la commission d'admission une fois les enfants nés.

BOURSE FAMILLES NOMBREUSES

Vous venez d'avoir un troisième enfant ou plus, vos enfants déjeunent à la cantine scolaire, participent aux séjours de vacances, fréquentent les centres de loisirs... La Ville vous rembourse deux fois 305 € (voir p. 53).

→ **Les crèches sont sectorisées**

Aucune dérogation n'est acceptée.
En effet, la Ville se doit de respecter une répartition équilibrée des enfants dans chaque secteur d'Antony.
L'admission devient définitive une fois que l'enfant a passé une visite médicale avec le médecin des crèches, en présence des parents et sur présentation du carnet de santé.

→ **Accueil occasionnel**

La Direction de la halte-jeux organise directement l'accueil des enfants selon les places disponibles et l'âge des enfants. Un même enfant ne peut cumuler un accueil régulier et un accueil occasionnel.

LE LAEP

Lieu d'accueil enfants parents, le LAEP est à la fois :

- Un espace de rencontre
- Un espace de jeux
- Un espace de parole, d'échange et d'écoute

Ouvert gratuitement aux futurs parents et à tous les enfants de la naissance à 4 ans en présence de leur(s) parent(s). Deux professionnelles de la petite enfance sont garantes du bon fonctionnement du lieu, de sa convivialité et du respect de la confidentialité.

Dans les locaux du Relais petite enfance

Trois P'tits Chats

246, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 68 68

Le mercredi entre 15h et 17h
(sauf congés scolaires)

Dans les locaux du centre culturel Ousmane-Sy

4, bd des Pyrénées / 01 40 96 68 10
Le vendredi entre 9h30 et 11h30

Voir aussi le LAEP de La Maison des Familles p. 29.

PARTICIPATIONS FAMILIALES

La participation financière des parents est établie selon le barème en vigueur fixé par la CAF. Les modalités de calcul correspondent à un taux d'effort **en fonction des ressources imposables** (avant abattements fiscaux) et de la composition des familles. Les ressources sont plafonnées.

Exemple : le revenu mensuel d'une famille de deux enfants est de 1 850 €.

Prix de l'heure en multi-accueil en 2022
= 1 850 x 0,0516 % = 0,95 € de l'heure à multiplier par le nombre d'heures réservé par contrat.

SECTEUR ASSOCIATIF ET PRIVÉ

La ville d'Antony a établi un partenariat avec certaines structures d'accueil associatives au sein desquelles des places sont réservées aux Antoniens.

LA CRÈCHE PARENTALE

Petite structure d'accueil collectif (jusqu'à 20 enfants), lieu d'éveil et de socialisation, le multi-accueil parental est créé, géré et animé par des parents, dans le cadre d'une association loi 1901. En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières.

→ **Crech'endo**

Horaires : 7h45-18h45

Accueil : 21 enfants

80, rue Adolphe-Pajeaud

www.crechendo-asso.fr / 07 69 64 46 14

LES CRÈCHES COLLECTIVES

→ Saint-Raphaël Association Saint-Raphaël

Horaires : 7h30-19h

Accueil : 50 enfants

15, avenue du Bois-de-Verrières

01 46 66 46 05

→ Ferrand de Missol

Association Saint-Raphaël

(crèche interentreprises)

Lundi au vendredi : 5h30-23h

Week-end : 8h30-20h

Accueil : 48 enfants

2, place du Carrousel

01 47 35 56 57

→ Framboisine

(jusqu'à 5 ans si handicap)

Accueil : 50 enfants

→ P'tite Framboisine (dès 2 mois^{1/2})

Accueil : 22 enfants

Horaires : 8h-19h

80, rue Adolphe-Pajeaud

06 25 11 87 12

→ Pirouette

Horaires : 7h-19h

Accueil : 30 enfants.

Une chargée d'insertion conseille et accompagne dans leurs recherches les parents antoniens demandeurs d'emploi. Le parent s'engage à trouver un emploi ou une formation en signant un contrat de trois mois, renouvelable.

6, square des Alpes

01 46 68 54 70

pirouette@associationiepc.fr

→ Babilou

Horaires : 8h-19h

Accueil : 26 enfants

22, rue Jean-Moulin

01 46 68 36 44

→ Babilou

(crèche interentreprises)

Horaires : 7h30-18h30

(sauf vendredi 17h30)

Accueil : 45 enfants

40, rue des Chardonnerets

01 76 31 16 02

→ Koh baby (micro-crèche)

Horaires : 8h-19h

Accueil : 10 enfants

5, parvis de la Bièvre

01 71 22 73 49

→ Le Petit Chaperon Rouge (micro-crèche interentreprises)

Horaires : 8h-19h

Accueil : 12 enfants

22-34, rue Maurice-Labrousse

01 74 70 05 88

→ Viktor et Sidonie

(crèche interentreprises)

Du lundi au vendredi : 7h30-20h30.

Accueil : 55 enfants

3 à 5, avenue Jeanne-d'Arc

viktoretsidonie@creche-attitude.fr

→ Pamplemousse

(crèche interentreprises)

Horaires : 8h-19h

Accueil : 25 enfants

Place du Général-de-Gaulle

07 66 49 51 93

→ La Maison Bleue

(micro-crèche interentreprises)

Horaires : 8h-19h

Accueil : 14 enfants

67, avenue Aristide-Briand

01 74 34 14 50

→ Crèche Baby Montessori (micro-crèche)

Horaires : 8h-19h

Accueil : 12 enfants

15, rue Frédéric-Chopin

babymontessori.fr/antony

06 08 40 07 17



LE PÔLE SOCIAL DÉPARTEMENTAL D'ANTONY/SCEAUX

PETITE ENF ANCE

Ce nouveau Pôle social départemental regroupe à la Croix de Berny tous les professionnels du service des solidarités territoriales d'Antony et de Sceaux (SST 13). Dans le cadre de sa permanence unique des solidarités, un travailleur social reçoit quotidiennement sans RV pour une évaluation urgente des situations critiques : risques d'expulsion, problèmes d'hébergement, besoins en aide alimentaire, situations de violence familiale, protection de l'enfance...

Les professionnels du Pôle Social assurent des accompagnements sociaux et médico-sociaux de proximité : protection maternelle et infantile (PMI), action sociale, insertion et aide sociale à l'enfance (ASE). En septembre 2024, l'ouverture d'un centre de santé sexuelle est programmée.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Elles sont agréées, formées et suivies par le service des modes d'accueil individuel du Département (SMAPE).

Les assistantes maternelles sont employées sous contrat par des particuliers et travaillent selon une convention nationale. Les parents peuvent bénéficier d'une prestation versée par la CAF : la PAJE (prestation d'accueil jeune enfant) et allocation Bébédodom du Conseil Départemental.

Agrément et suivi des assistants maternels et familiaux

SMAPE

Pôle social départemental d'Antony/Sceaux

3, rue d'Olomouc

01 55 95 06 10

RER, T10, bus 396/197/196, arrêts :

La Croix de Berny

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les centres de PMI suivent de façon préventive la santé et le développement des enfants de 0 à 6 ans mais aussi les mères : suivi de grossesse, consultations médicales jusqu'à 6 ans, vaccinations, premières pesées, conseils sur le développement de l'enfant, l'alimentation, le sommeil, les modes d'accueil...

→ Deux centres de PMI à Antony

- 13, rue de la Méditerranée
08 06 00 00 92

- 3, rue d'Olomouc
08 06 00 00 92
Au sein du Pôle social départemental
d'Antony/Sceaux
RER, T10, bus 396/197/196, arrêts :
La Croix de Berny

Plateforme téléphonique de la PMI
0 806 000 092

SPORT ENFANTS



Sport à l'école
et animations 37

École municipale
des sports 37

SPORT À L'ÉCOLE ET ANIMATIONS

Les jeunes Antoniens ont la possibilité de pratiquer près de 40 activités sportives différentes. À Antony, les sportifs disposent de 40 salles, 15 terrains de grands jeux, 4 pistes d'athlétisme, 1 piscine découverte, 2 piscines couvertes, 39 courts de tennis (dont 7 couverts), 1 terrain de tir à l'arc, 1 parcours de course d'orientation, 2 skate parks, 1 fosse de plongée.

Information, inscription

Direction des sports

01 40 96 71 80

sport@ville-antony.fr

SPORT SCOLAIRE

Chaque enfant scolarisé à Antony bénéficie d'un encadrement spécialisé assuré par la Ville, sous le contrôle de l'Inspection Académique. Les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs dispensent, en supplément des leçons dirigées par les instituteurs, un enseignement sportif de qualité.

Les associations sportives interviennent elles aussi sur le temps scolaire en maternelle (judo, gymnastique, tennis) et en élémentaire (escrime, rugby, volley, handball). De nombreuses manifestations sportives sont également organisées en partenariat avec l'Inspection Académique (rencontres inter-écoles d'athlétisme, basket, handball,...).

ANIMATIONS SPORTIVES

La Ville organise de nombreuses animations sportives destinées aux enfants, principalement l'épreuve des «Petites foulées» qui leur est réservée lors de la journée du Semi-Marathon. Le Gala des arts martiaux, Les Mini-Champions ou encore le Raid aventure ont permis quant à eux à de nombreux jeunes Antoniens de s'initier à de nouvelles pratiques sportives. Détente et convivialité sont toujours au rendez-vous.

SPORT ENFANTS

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS initie au sport les enfants de 3 ans au CM2. Objectifs : épanouissement individuel, apprentissage dans un cadre ludique, parcours éducatif. Cette initiation sportive a pour objet de donner le goût du sport aux enfants. Ceux qui le souhaitent poursuivront une activité de compétition au sein des nombreux clubs sportifs d'Antony.

Depuis 2022, **la Ville a élargi son offre d'activités sportives**. Certaines sont ouvertes aux enfants en situation de **handicap**.

ÉTUDES SPORTIVES

Seuls les enfants scolarisés dans les établissements élémentaires peuvent s'inscrire. Les enfants sont pris en charge de 16h15 à 18h ou 18h30 dans leur établissement scolaire.

Des animateurs les emmènent sur les lieux des activités (Piscine Lionel-Terray, différents gymnases...).

À la fin des cours les enfants sont libérés sous la responsabilité des parents.

Détail des études sportives proposées page suivante (une seule au choix par enfant).

ACTIVITÉS SPORTIVES

À la différence des études sportives, les enfants se rendent seuls sur les lieux des activités.

Ils sont encadrés par des animateurs sportifs et sont sous la responsabilité de l'EMS pendant la durée de l'activité. Avant et après le cours, ils sont sous la responsabilité des parents.

→ Études sportives

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	ÉVEIL SPORTIF CP et CE1	CYCLES SPORTIFS CE2, CM1, CM2	NATATION CE2 et CM1
Anatole France	Lundi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Mardi (CE2, CM1 et CM2) Piscine Lionel-Terray à pieds retour à 18h devant l'école
Adolphe Pajeaud	Mardi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Lundi (1) Piscine Pajeaud à pieds Retour à 18h devant l'école
Blanguernon	Mardi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Vendredi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Lundi Piscine Pajeaud en car Retour à 18h30 arrêt des autobus av. Bois-de-Verrières
André-Chenier	Mardi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Vendredi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Lundi Piscine Pajeaud en car Retour à 18h30 arrêt des autocars rue C.-Pelletan
André-Pasquier	Mardi Dans l'école Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école Sortie à 18h	Jeudi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
Dunoyer de Segonzac	Lundi Dans l'école Sortie à 18h	Jeudi Dans l'école Sortie à 18h	Mardi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
Ferdinand Buisson	Lundi ou mardi Dans l'école et/ou Stade Velpeau Sortie à 18h	Jeudi ou vendredi Dans l'école et/ou Stade Velpeau Sortie à 18h	Vendredi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
Jules-Ferry	Lundi Gymnase Les Rabats en car, retour à 18h devant l'école	Mardi Gymnase Les Rabats en car, retour à 18h devant l'école	Jeudi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h devant l'école
La Fontaine	Lundi Complexe sportif Arnaud Beltrame- La Fontaine Sortie à 18h	Vendredi Complexe sportif Arnaud Beltrame- La Fontaine Sortie à 18h	Jeudi (1) Piscine Pajeaud en car Retour à 18h45 devant l'école
Noyer-Doré	Lundi Gymnase Lionel-Terray Retour à 18h devant l'école	Jeudi Gymnase Lionel-Terray Retour à 18h devant l'école	Mardi (CE2, CM1 et CM2) Piscine Lionel-Terray à pieds Retour à 18h devant l'école
Paul-Bert	Lundi Dans l'école Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école Sortie à 18h	Jeudi Piscine Pajeaud à pieds Retour à 18h devant l'école
Les Rabats	Vendredi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Mardi (1) Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
Velpeau	Lundi ou mardi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi ou vendredi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Vendredi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h devant l'école
Jean Zay	Vendredi (Éveil et Cycle) Dans l'école Sortie 18h	Vendredi (Éveil et Cycle) Dans l'école Sortie 18h	Jeudi Piscine Lionel-Terray en car Retour 18h45 devant l'école

(1) Accueil enfants porteurs de handicap

Les activités sportives de l'EMS ont un triple objectif :

- **Diversifier** le nombre de disciplines proposées.
- **Faciliter** la pratique du sport pour tous les enfants.
- **Décentraliser** les activités pour éviter les problèmes de déplacement et offrir des installations adaptées.

- être obligatoirement en CP (conseillé d'attendre les vacances d'hiver pour la 1^{re} inscription).

STAGES MULTISPORTS VACANCES

Du CP au CM2 et pour les collégiens. Pendant les congés scolaires, stages d'une semaine basés sur la découverte et l'initiation de différents sports selon la saison :

- vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps, mois de juillet et dernière semaine d'août.

Inscriptions ouvertes 5 semaines avant la date des vacances sur l'espace citoyens.

Tarification au taux d'effort.

Voir aussi page 25 les stages collégiens du 11.

EMS

Stade Georges-Suant (Escalier C)
165, avenue François-Molé
01 40 96 72 67 / 72 96
ems@ville-antony.

→ Activités sportives

DISCIPLINES	JOURS	HORAIRES	NIVEAUX	LIEUX
ARTS DU CIRQUE	Mercredi	9h à 10h30 10h30 à 12h	6 à 8 ans 9 à 11 ans	Gymnase Adolphe Pajaud
	Mercredi	9h à 10h 10h à 11h 11h à 12h	3 ans (nés en 2021) 4 ans (2020) 5 ans (2019)	Gymnase Anatole France
BABY GYM	Samedi	9h à 10h 10h à 11h 11h à 12h	3 ans (nés en 2021) 4 ans (2020) 5 ans (2019)	Complexe sportif Arnaud Beltrame-La Fontaine
BABY JUDO	Samedi	9h à 10h 10h à 11h 11h à 12h 12h à 13h	3 ans (nés en 2021) 4 ans (2020) 4/5 ans 5 ans (2019)	Dojo 2 Complexe sportif Éric-Tabarly
DANSE CLASSIQUE	Mercredi	13h à 14h 14h à 15h 15h à 16h	4 à 5 ans (éveil) 6 à 8 ans (initiation) 9 à 11 ans (initiation)	Complexe sportif Éric-Tabarly

suite en page 40

DISCIPLINES	JOURS	HORAIRES	NIVEAUX	LIEUX
DANSE MODERN JAZZ	Mardi	17h30 à 18h30 18h30 à 19h30 19h30 à 20h30	4 à 5 ans (éveil) 6 à 8 ans (initiation) 9 à 11 ans (initiation)	Espace Lionel-Terray
	Mardi	17h15 à 18h15 18h15 à 19h15	6 à 8 ans (initiation) 9 à 11 ans (niveau 1)	CML Parc Heller
	Jeudi	17h15 à 18h15	4 à 5 ans (éveil)	CML Parc Heller
GYMNASTIQUE	Mercredi	13h30 à 15h 15h à 16h30	débutants confirmés	Gymnase Anatole France
JUDO 6 à 11 ans	Lundi	17h à 18h 18h à 19h	6 à 8 ans 9 à 11 ans	Dojo 1 Éric Tabarly
	Mardi	17h15 à 18h15 18h15 à 19h15	6 à 8 ans 9 à 11 ans	Dojo 2 Éric Tabarly
	Jeudi	17h30 à 18h30 18h30 à 19h30	6 à 8 ans 9 à 11 ans	Dojo 1 et 2 Éric Tabarly
MULTISPORTS ADAPTÉS*	Lundi	17h à 18h	5 à 15 ans	Complexe sportif Croix de Berny
MULTISPORTS ATHLÉ	Mercredi	10h à 11h30	6 à 11 ans	Stade Georges- Suant
MULTISPORTS COLLECTIFS	Mercredi	15h à 16h30	6 à 11 ans	Lionel-Terray
MULTISPORTS INNOVANTS (Ultimate, Poull- ball, Tchoukball, Dodgeball)	Mercredi	9h à 10h30 10h30 à 12h	9 à 11 ans 6 à 8 ans	Gymnase Velpeau
ROLLER HOCKEY	Mercredi	13h30 à 15h 15h à 16h30	9 à 11 ans 6 à 8 ans	École Blanguernon
TENNIS	Lundi	17h à 18h 18h à 19h	6 à 9 ans 10 à 11 ans	Stade Georges- Suant
	Mercredi	13h à 14h 14h à 15h	6 à 9 ans 10 à 11 ans	Stade Georges- Suant
	Mercredi	13h30 à 15h	6 à 11 ans	Complexe sportif Éric-Tabarly
TENNIS DE TABLE	Mercredi	13h30 à 15h	6 à 11 ans	Complexe sportif Éric-Tabarly



Les mini-champions

PRATIQUE

Concernant les études et les activités sportives.

→ Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à partir de début juin et sont clôturées fin juin, en ligne sur l'espace citoyens : www.ville-antony.fr/demarches

Le nombre de places étant limité dans chaque discipline, il est vivement conseillé de ne pas attendre fin juin. Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement au 11 Espace jeunes et dans les médiathèques. Procédure détaillée dans la brochure de l'EMS et en ligne : www.ville-antony.fr/ems

- **Début des cours :**
lundi 2 septembre 2024
- **Fin des cours :** samedi 5 juillet 2025

Pas de cours pendant les congés scolaires.

→ Informations générales

- Le nombre de places dans chaque discipline est limité.
- Des regroupements sont susceptibles d'être effectués (au sein de la même école sur une seule journée de la semaine) si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant pour maintenir une séance.
- En cas d'effectif insuffisant, des horaires d'activité peuvent être annulés.
- En cas d'annulation du transport en car : soit le trajet école/lieu de l'activité se fait à pied sans que le déplacement ne réduise trop la durée de la séance, soit les enfants restent dans l'école sous la responsabilité des animateurs éducateurs sportifs de l'EMS.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de déménagement ou arrêt définitif pour raison médicale (sur présentation d'un justificatif).

Les diplômes des animateurs et le contrat d'assurance de la Ville sont consultables au bureau de l'EMS.

CULTURE — JEUNE PUBLIC

Médiathèques 43

**Ateliers
du château Sarran 45**

Maison des Arts 46

Ateliers Bourdeau 47

Ludothèque 47

**Centre culturel
Ousmane-Sy 48**

Cinéma Le Sélect 49

L'Azimut 50

**Conservatoire
Darius-Milhaud 50**

**Relations
internationales 51**



— MÉDIATHÈQUES

Deux médiathèques accueillent le jeune public. Avec une **carte unique (gratuite jusqu'à 14 ans)**, les jeunes ont accès à un fonds très important de documents empruntables ou consultables sur place. Des places de travail sont réservées à ceux qui souhaitent faire leurs devoirs tandis que des espaces plus conviviaux accueillent parents et enfants pour des moments de lecture et de détente.

→ Fonds jeunesse

Accessibles des tout-petits aux adolescents : 2 000 disques, 4 000 DVD, 45 000 ouvrages et revues faciles à lire : albums, BD, mangas, contes, romans, revues, documentaires.

→ Des animations chaque semaine

« Racontines » et « Histoires en musique » pour les plus petits, « Heures des histoires » et « Histoires à gogo », spectacles en famille, jeux vidéo, ateliers créatifs, présentation de romans, ateliers d'écriture, conférence sur la littérature jeunesse pour les parents, histoires en langues étrangères...
Calendrier sur le site et dans le programme trimestriel des médiathèques.

CULTURE JEUNE PUBLIC

→ Le multimédia

Les médiathèques, équipées en Wifi, offrent des postes avec accès internet pour des recherches ou des activités de loisirs (jeux, réseaux sociaux...).
Ressources en ligne : *Storyplay'r (histoires à lire et à écouter pour les 3-10 ans)*, *Encyclopædia Universalis junior*, *Tout apprendre* (soutien scolaire), *Assimil* (langues étrangères)... et médiathèque numérique (VOD) via l'abonnement adulte d'un parent.

Parmi les nouveautés de la rentrée, des séances de découverte du montage vidéo ou son sur logiciels libres à la médiathèque Anne-Fontaine et de création numérique et impression 3D à la médiathèque Arthur-Rimbaud

→ Pratique instrumentale

La médiathèque met également des instruments de musique à disposition pour une pratique sur place en autonomie : batterie et piano numériques, handpan, balafon, thérémine, cajon sont accessibles aux enfants de tous âges.

→ Pratique

L'accès aux médiathèques, la consultation des documents sur place et la participation aux animations sont libres et gratuits.

Adhésion obligatoire pour emprunter des documents : entre 5 € et 30 € par an pour les Antoniens (gratuité : 0/14 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux).

Le site Internet des médiathèques vous permet de consulter vos emprunts en cours, les prolonger, réserver des documents, accéder au catalogue, aux coups de coeur des bibliothécaires :

www.bm.ville-antony.fr



LES LIEUX DE LECTURE

Pendant la crise sanitaire, les conditions d'accès des médiathèques peuvent être modifiées et les horaires réduits (voir www.bm.ville-antony.fr)

→ Médiathèque Anne-Fontaine

20, rue Maurice-Labrousse / RER B Antony / 01 40 96 17 17

OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE (adulte, musique et cinéma)	PÉRIODE SCOLAIRE (jeunesse)	CONGÉS SCOLAIRES ⁽¹⁾
Mardi	14h - 21h	16h30 - 19h	14h-19h
Mercredi	10h - 19h	10h - 19h	10h-19h
Jeudi	14h - 19h	16h30 - 19h	14h-19h
Vendredi	14h - 19h	16h30 - 19h	14h-19h
Samedi	10h - 18h	10h - 18h	10h-18h
Dimanche	14h - 18h	14h - 18h	14h-18h ⁽²⁾

(1) Sauf horaires adaptés l'été

(2) Certains dimanches fermés : dates sur le site des médiathèques et sur le programme trimestriel

→ Médiathèque Arthur-Rimbaud

2, place des Baconnets / RER B Les Baconnets / 01 40 96 68 38

OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE	CONGÉS SCOLAIRES ⁽¹⁾
Mardi	16h - 19 h	15h - 19h
Mercredi	10h -13h 14h - 19h	10h - 12h 14h - 19h
Jeudi	16h - 19h	15h - 19h
Vendredi	16h - 19h	-
Samedi	10h - 13h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h

LIRE AILLEURS

→ Lire et faire lire

Cette association recherche des bénévoles pour amener les enfants scolarisés à Antony au plaisir de lire.

Contact : Michel-Henry Evanno
06 85 91 64 05 / lf192160@gmail.com
www.lireetfairelire.org

→ Bibliothèque pour tous

Cette bibliothèque associative pour adultes et enfants valorise la lecture et le lien social à travers ses apéritifs littéraires, son prix « Livrentête », sa Nuit de la lecture, etc.

1, rue Pierre-Kohlmann / 01 49 84 40 18
bibliopourtous.antony@gmail.com
bibliopourtous-antony.org

ATELIERS DU CHÂTEAU SARRAN

De multiples activités de création artistique et d'expression s'adressent à tous, notamment aux enfants et adolescents. Cours annuels et stages ponctuels. Inscriptions via l'Espace citoyens de la ville d'Antony. Pendant les congés, les Ateliers proposent des stages jeunes en partenariat avec le 11 Espace jeunes, et des stages enfants.

→ Enfants et adolescents

Club d'anglais, théâtre, comédie musicale, musique, dessin peinture, laboratoire de création, poterie modelage, arts plastiques, bandes dessinées.

Les ateliers du Château Sarran

12, rue Prosper-Legouté
01 40 96 64 40

Certaines activités sont organisées hors les murs :

- **Espace Lionel-Terray**
164 bis, avenue du Président-Kennedy
- **Espace Velpeau**
24, avenue Jeanne-d'Arc
- **Maison Verte**
193, rue des Rabats
- **Espace Vasarely**
place des Anciens-Combattants-
d'Afrique-du-Nord

CULTURE JEUNE PUBLIC

DES ACTIONS CULTURELLES THÉMATIQUES

→ Festival Place au jazz

un concert est spécialement choisi pour accueillir les familles : Rag'n'boogie, concert-spectacle de Sébastien Troendlé et Anne Marcel, le dimanche 24 novembre.

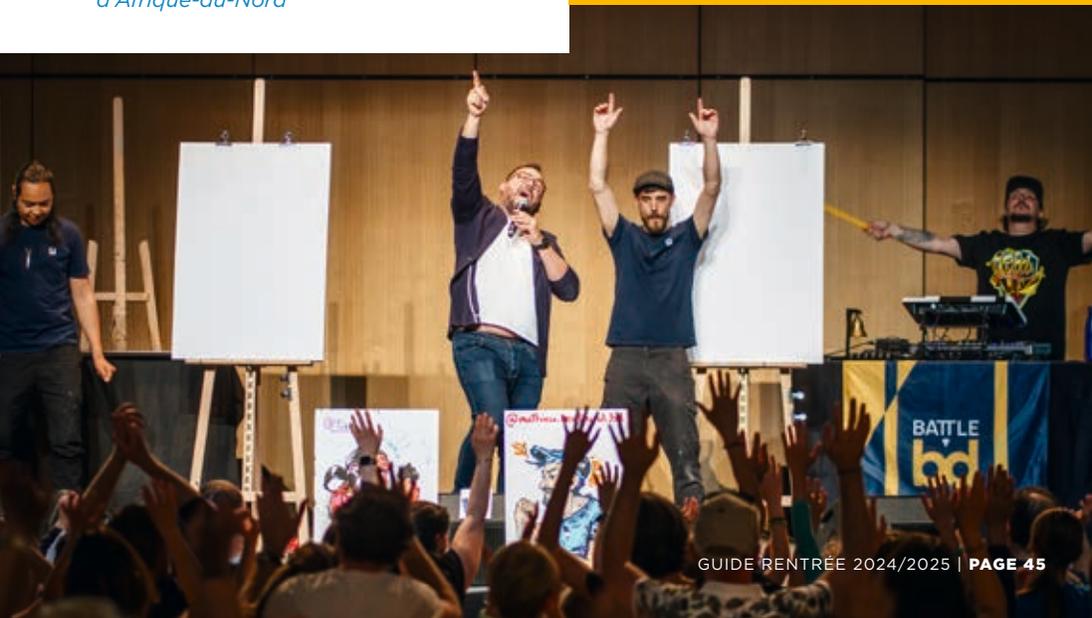
→ Spectacle de fin d'année

la Ville invite les élèves scolarisés à Antony à fêter la fin de l'année : Les spectacles proposés aux maternelles et élémentaires seront communiqués ultérieurement.

→ Le festival Des Bulles dans la ville

invite des auteurs de bande dessinée. Lors de cette journée festive du mois de mai, des ateliers de dessin sont proposés aux enfants.

Direction de la culture
culture@ville-antony.fr





MAISON DES ARTS

Lieu d'expositions temporaires et de sensibilisation aux arts plastiques accessible librement, la Maison des Arts approfondit depuis 30 ans sa mission didactique et pédagogique, notamment auprès du jeune public. Elle développe ainsi des actions et des outils de médiation culturelle adaptés à tous les âges.

→ Cycles thématiques

- **En septembre - « Créez, exposez ! »**
Exposition participative ouverte à tous.
- **En novembre - À propos de la photo :**
les grands photographes du XXe siècle ou les artistes contemporains émergents et confirmés.
- **En mars - Ouverture sur le monde :**
exploration d'autres cultures et formes artistiques.
- **En mai - Grandes tendances artistiques**

→ Actions culturelles*

- Enseignants et encadrants de groupes : visite privée de l'exposition le soir du vernissage.
- Groupes scolaires** : visites libres, visites guidées, ateliers pratiques.
- Groupes non scolaires** : visites libres, visites guidées, ateliers pratiques.
- Tous publics : visites guidées, conférences, concerts, danse, ciné-débats.
- Enfants en famille** : deux ateliers pratiques (de 6 à 12 ans) et un mercredi-lecture (de 4 à 12 ans) à chaque exposition (hors « Créez, exposez ! »)

→ Éducation culturelle et artistique*

- La parole à... : partenariat visant la création d'œuvres en lien avec une exposition.
- Raconte-moi une œuvre ! : partenariat visant la création de cartels personnels sur quelques œuvres d'une exposition.

→ Documentation*

Pour optimiser sa visite :

- Livrets-jeux à partir de 6 ans.
- Guides pédagogiques pour enseignants et encadrants de groupe.
- Mallettes pédagogiques** pour visite scolaire selon les expositions.
- Salon de lecture proposant une sélection de livres et d'albums jeunesse sur la thématique de l'exposition en cours (consultation sur place).
- Vente de catalogues d'expositions et de l'ouvrage « 30 ans de la Maison des Arts ».

* gratuit (sauf catalogues)

**sur réservation

Maison des Arts

Parc Bourdeau / 20, rue Velpeau

01 40 96 31 50

maisondesarts@ville-antony.fr

www.maisondesarts-antony.fr

Entrée libre, du mardi au vendredi :

12h-19h, samedi et dimanche : 14h-19h sauf jours fériés (Rampe d'accès et ascenseur sur les trois niveaux)

ATELIERS BOURDEAU

Des ateliers de création plastique coordonnés aux manifestations culturelles de la Ville et aux expositions de la Maison des Arts sont proposés aux enfants de 5 à 17 ans.

Animés par des professeurs d'art plastique, ces ateliers ont pour vocation de sensibiliser les élèves à l'art par la pratique artistique. Les techniques abordées sont variées : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie, sérigraphie...

La réalisation des travaux permet de développer sens de l'observation, sens critique et réflexion face aux oeuvres. Les travaux des ateliers sont exposés chaque année.

→ Enfants de 5 à 7 ans

Mercredi : 10h30-11h45 / 13h30-14h45 / 15h30-16h45

Vendredi : 16h45-18h

→ Enfants de 8 à 12 ans

Mercredi : 10h30-12h / 13h30-15h / 15h30-17h

Jeudi : 16h30-18h / 18h15-19h45

→ Enfants de 13 à 17 ans

Mercredi : 17h30-19h

Vendredi : 18h30-20h

Les ateliers Bourdeau (Direction culture)
Pavillon Bourdeau / 20, rue Velpeau
01 40 96 72 82



CULTURE JEUNE PUBLIC

LUDOTHÈQUE

La ludothèque accueille les enfants jusqu'à 9 ans au 1^{er} étage ; les 10 ans et plus, adolescents et adultes au 2^e étage. Sur place, dans des espaces ludiques conviviaux, des **jeux d'éveil, jeux symboliques, jeux de construction, jeux de société** (coopératifs, stratégie, ambiance...), jeux géants (stratégie, adresse, babyfoot), jeux vidéo à l'espace ado-adultes.

La ludothèque propose un service de prêt. Le portail <https://ludotheque.ville-antony.fr> vous permet de consulter son catalogue de jeux et jouets, de réserver, de consulter l'avis des autres joueurs, de faire des suggestions d'achat... Une soirée jeux par mois est réservée aux adultes.

Horaires :

Mardiet vendredi : 16h-18h30

mercredi et samedi : 10h-12h / 14h-18h30

Vacances scolaires :

Mardi, jeudi et vendredi : 14h-17h30

Mercredi : 10h-12h et 14h-17h30

Ludothèque

14, av. de la Division-Leclerc

<https://ludotheque.ville-antony.fr>

espace enfants / 01 40 96 64 25

espace adolescents adultes / 01 40 96 64 28





CENTRE CULTUREL OUSMANE-SY

Le centre social et culturel d'Antony est un espace de proximité au service des besoins et des envies des habitants.

Au programme, actions culturelles, éducatives et sociales en collaboration avec les Antoniens, les associations partenaires et les autres services municipaux.

Au printemps 2024, le CCOSY a entamé les démarches de renouvellement de son projet social, en lien étroit avec les habitants et les usagers, afin d'adapter sa proposition dans les années à venir.

→ Activités tous publics

- **Enfants** : cours d'anglais, stages annuels et découvertes de sports/activités manuelles/musique, accueil des 6/11 ans aux vacances scolaires...
- **Parents/enfants** : lieu d'accueil parent enfant, découverte culinaire, éveil musical, ateliers créatifs, jardin, sorties, lecture à voix haute, ateliers créatifs...
- **Adultes et enfants** : chant, théâtre, jardin, sorties...
- **Adultes** : gym douce, bien-être, ateliers culinaires, informatique, sorties, sophrologie, danse, cours d'anglais...
- **Événements** : Loto, kermesse, fête du CCOSY, Halloween...

→ Des services sur place

- Associations accueillies :

ASTI, Femmes Relais, Alanon/Alateen, Cercle culturel et artistique d'Antony, Ateliers Fulgeras, Français pour tous à Antony (cours de français pour adultes en soirée), Dinamic (médiation familiale), la Blette humaine (AMAP), Les Grincheux, Nouvelles Voies (accompagnement administratif et juridique).

- **Services publics** : CAF, écrivain public, psychologue de la Réussite éducative, Relais petite enfance, CCAS.

- **Instance participative** : Conseil citoyen du Noyer-Doré

Centre culturel Ousmane-Sy

4, boulevard des Pyrénées - 01 40 96 68 10

ccosy@ville-antony.fr

www.ville-antony.fr/centre-culturel-ousmane-sy

RER B (Massy Verrières)

Paladin 3 (arrêt Noyer-Doré)

CINÉMA LE SÉLECT

Cinéma Art & Essai, label jeune public

Avec une salle dédiée – **la salle Tex-Avery** multicolore et ses rehausseurs moelleux, un espace atelier et un coin enfant, Le Sélect possède une véritable identité liée au **jeune public**. Il participe aux dispositifs nationaux d'**éducation au cinéma et à l'image** et propose des séances scolaires pour tous les niveaux de classes.

Des présentations de films, des rencontres, des ateliers et des animations sont aussi proposées aux jeunes spectateurs des écoles, des centres de loisirs, et aux individuels.

→ Des classiques du cinéma ou des films d'actualité

Chaque semaine, un ou deux films jeune public sont programmés, certains en sortie nationale. Un logo les identifie dans le programme et sur le site Internet.

Tarif spécial à 4,50 € pour les moins de 14 ans et les détenteurs de la carte du 11. Pass culture accepté et formule d'abonnement avec le Pass +.

→ Des séances scolaires

Des séances sont proposées aux enseignants en priorité le matin et parfois l'après-midi, dans le cadre des dispositifs nationaux « École et cinéma », « Maternelle au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » (en partenariat avec l'Éducation nationale et le CNC), mais aussi sur les films programmés chaque semaine.

→ Pratique

- **Programme mensuel** : au cinéma, dans les établissements publics d'Antony et sur le site du cinéma www.leselect.ville-antony.fr
- **Achat des places** : sur place, sur le site Internet ou via les applications mobiles.
- **Accessibilité** aux personnes à mobilité réduite. Certaines séances sous-titrées pour malentendants, films en audio description pour les malvoyants.

CULTURE
JEUNE
PUBLIC

Cinéma Le Sélect

10, avenue de la Division-Leclerc
01 40 96 64 64 (administration)

Accès personnes à mobilité réduite, équipement pour les non-voyants et malentendants.

[Parking souterrain du centre-ville : 3h gratuites pour les spectateurs.](#)

Programmation et vente en ligne : leselect.ville-antony.fr

[Facebook.com/leselect.antony](https://www.facebook.com/leselect.antony)

[Instagram : leselectantony](https://www.instagram.com/leselectantony)

X : [@AntonySelect](https://twitter.com/AntonySelect)





Théâtre Firmin-Gémier
Patrick Devedjian
13, rue Maurice-Labrousse
92160 Antony

Espace Cirque d'Antony
Rue Georges-Suant
RER B Les Baconnets
92160 Antony

Théâtre La Piscine et Le Pédiluve
254, avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
RER B Croix de Berny et
Tram T10 Théâtre La Piscine

LES CONCERTS DU PÉDILUVE

Nichée au cœur du Théâtre La Piscine, cette salle intimiste propose des concerts de musiques actuelles tous les jeudis à 20h. Une programmation variée et éclectique : jazz, pop, chanson française, world, folk, rock, électro...

L'AZIMUT

L'Azimut regroupe le Théâtre Firmin Gémier / Patrick Devedjian et l'Espace Cirque à Antony, le Théâtre La Piscine et la salle de concert Le Pédiluve à Châtenay-Malabry. Établissement de Vallée Sud - Grand Paris, L'Azimut propose 178 représentations en 2024-2025 : **théâtre, cirque, danse, musique, marionnettes, jeunesse...** Des spectacles pluridisciplinaires à découvrir en famille

- **Des rencontres** avec les artistes sur plusieurs spectacles de la saison.
- **Des ateliers** pour enfants et adolescents avec ou sans les parents
- **Des projets d'action culturelle** construits chaque année avec les écoles.

→ Pratique

- **Prix des places** : 8 € avec la carte du 11, 10 € jusqu'à 30 ans, 15 € avec la carte famille nombreuse, 20 € tarif plein. Et encore plus d'avantages et de réductions avec la carte Azimut.
- **Garderie gratuite** à partir de 3 ans, certains dimanches (sur réservation).
01 41 87 20 84 - l-azimut.fr

CONSERVATOIRE DARIUS-MILHAUD

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal d'Antony est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en **musique, danse et théâtre**, géré par l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris. Il accueille chaque année plus de 1250 élèves encadrés par un corps professoral de plus de 70 professeurs. **Sa mission est de faire découvrir, apprécier et enseigner les trois arts.** Il est ouvert à tout public. Son action lui permet de rayonner en dehors de ses murs. Par ailleurs, il a pour ambition d'être **ressource et moteur de la pratique amateur du territoire.**

Vallée Sud - Grand Paris a achevé sa rénovation en 2024 pour le confort des élèves et des enseignants.

De son côté, **la ville d'Antony octroie une bourse** sous conditions de revenus aux familles antoniennes : voir p.54

**Conservatoire intercommunal
Darius-Milhaud**

140, avenue Division-Leclerc
Accueil téléphonique : 01 86 63 14 53
conservatoire.antony@valleesud.fr

RELATIONS INTERNATIONALES

Antony est jumelée ou liée par une convention de partenariat avec Collegno (Italie), Lewisham (Royaume-Uni), Reinickendorf (Allemagne), Sdérot (Israël), Lexington (USA), Olomouc (République Tchèque), Eleftheroupolis (Grèce), Hamman-Lif (Tunisie), Davitashen (République d'Arménie), Antélias (Liban), Arcos de Valdevez (Portugal), Taroudant (Maroc).

→ **Actualité des jumelages en 2024**

- **Reinickendorf** : Concert à Vasarely d'Opus 13 et de l'orchestre de Reinickendorf afin de célébrer les 200 ans de la 9^e symphonie de Beethoven. Antony a invité une délégation officielle ainsi que de jeunes athlètes berlinois. Le maire et quelques élus ont reçu à l'Hôtel de Ville des lycéens berlinois et des lycéens d'Antony. Voyage à Reinickendorf organisé par le comité de jumelage en juin, et invitation d'une délégation officielle allemande en septembre.
- **Olomouc** : 2 coureurs d'Olomouc au semi-marathon d'Antony et 2 coureurs d'Antony à Olomouc en juin.
- **Collegno** : le comité de jumelage a programmé à l'espace Vasarely le spectacle d'un humoriste italien. Des élèves italiens accueillis par le collège Descartes ont été reçus par le maire et quelques élus. Une matinée de cuisine guidée avec un professeur d'italien, dégustation et réalisation d'une vidéo recette en italien. Invitation d'une délégation officielle italienne en septembre.

- **Taroudant** : Projet d'échanges avec les clubs de judo. Une délégation antonienne comprenant le maire et quelques élus est allée signer le protocole de jumelage à Taroudant, en présence du Consul général de France. Invitation de la délégation officielle marocaine en septembre.
- **Lexington** : En avril 2025, une délégation officielle sera invitée à célébrer les 250 ans de la bataille de Lexington. À cette occasion, le comité de jumelage organisera un voyage pour les Antonienns.
- **Eleftheroupolis** : Invitation d'une délégation officielle grecque en octobre.

→ **Le Conseil Antonien des Européens a organisé de nouveau Antony Europa :**

La Journée des Européens proposait en avril des stands découverte des pays européens, danses et chants traditionnels, jeux, animations, concours photo..., prélude à la Semaine du cinéma européen début mai et à sa programmation éclectique de films européens présentés par les membres du Conseil. Projet automnal : visiter le Parlement Européen à Strasbourg avec le Conseil des jeunes citoyens.

La Ville recherche toujours des bénévoles pour le comité de jumelage, ainsi que de nouveaux membres pour le Conseil Antonien des Européens.

Relations internationales
01 40 96 71 70
www.ville-antony.fr/jumelage

SANTÉ — SOLI DARITÉ



Actions santé Ville 53
Aides sociales
communales 53

— ACTIONS SANTÉ VILLE

La ville d'Antony organise dans les écoles publiques **une sensibilisation des élèves de classes élémentaires aux soins bucco-dentaires**, avec la participation de dentistes d'Antony. À cette occasion, la Ville offre aux enfants un kit dentaire pour les encourager à prendre soin d'eux.

Des actions relatives à la santé, notamment mentale, s'adressent aux jeunes Antoniens : Atelier santé ville au Noyer-Doré, formations aux premiers secours, prévention et éducation à la santé à l'Espace jeunes...

Service promotion de la santé
2, rue Luigi-Galvani 01 40 96 68 08

HANDICAP

Un référent handicap au CCAS reçoit sur rendez-vous, entre autre pour toutes les démarches liées à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

CCAS handicap
01 40 96 73 42
handicap@ville-antony.fr

— AIDES SOCIALES COMMUNALES

Le CCAS d'Antony, avec son pôle social, met en œuvre une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

- Le CCAS accueille les personnes en difficulté et instruit les dossiers d'aide légale (détaillée dans le guide d'Antony et sur **www.ville-antony.fr**).
- Il instruit également les dossiers d'aide facultative proposée particulièrement à Antony, notamment les bourses communales et du Conservatoire ainsi que la bourse familles nombreuses.

- Le CCAS tient une permanence les 2^e et 4^e jeudi du mois au Noyer-Doré : le matin au Centre culturel Ousmane-Sy, l'après-midi à l'Ecoute du Noyer-Doré.

BOURSE FAMILLES NOMBREUSES

Ex carte famille, cette bourse a pour objectif d'aider les familles nombreuses confrontées à de nouvelles dépenses. Elle est versée sans condition de ressources, sur demande auprès du CCAS ou en ligne : www.ville-antony.fr.

305 € peuvent vous être remboursés deux fois si vous venez d'avoir **un troisième enfant (ou plus)**, à certaines conditions :

- vous habitez Antony depuis au moins un an,
- vous déposez la demande avant le 1^{er} anniversaire de l'enfant pour en bénéficier, et avant son 2^e anniversaire, sinon, elle n'est pas prise en compte pour la deuxième fois.
- vos enfants participent aux activités suivantes (quatre thématiques) :

Culture-loisirs :

Ludothèque, médiathèques, Cinéma Le Sélect, Ateliers Bourdeau et du Château Sarran, Centre culturel Ousmane-Sy, Centres municipaux de loisirs, Club scientifique, Conservatoire Darius-Milhaud, séjours jeunesse de la Ville.

Éducation : accueils scolaires, restauration scolaire, classes de découverte, séjours scolaires, études élémentaires,

Petite enfance : Crèches municipales ou privées, garde d'enfant, assistantes maternelles, haltes-jeux municipales ou privées,

Sport : Ecole municipale des sports piscine Lionel-Terray et Centre aquatique Pajeaud.

Le CCAS d'Antony vous rembourse cette somme les deux premières années, sur présentation des reçus (prestations déjà acquittées) dans la limite de 305 € par année.

CCAS pôle social
01 40 96 73 38



BOURSE COMMUNALE

Le CCAS attribue une bourse communale aux familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond et dont un ou plusieurs enfants sont scolarisés au collège ou au lycée, afin d'aider au paiement des frais de cantine.

Formulaire disponible du lundi 2 septembre au vendredi 4 octobre 2024 inclus au CCAS ou sur le site de la ville. La demande peut également être déposée via l'espace citoyens. Une subvention est attribuée pour l'année scolaire en fonction du niveau de ressources total, de la composition du foyer, et à la condition expresse que le fonds social de l'établissement ne couvre pas la totalité des frais de cantine.

Dossier téléchargeable :

www.ville-antony.fr

CCAS pôle social

01 40 96 73 38

BOURSE DU CONSERVATOIRE

Le CCAS attribue aux familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond, selon la composition familiale, une bourse pour l'inscription des enfants antoniens à un conservatoire de Vallée Sud - Grand Paris. Formulaire disponible du lundi 2 septembre au vendredi 4 octobre 2024 inclus au CCAS, au conservatoire ou en ligne sur le site ville (demande également via l'Espace citoyens).

CCAS

01 40 96 71 86

AIDE FINANCIÈRE AU DÉPART EN SÉJOUR ADAPTÉ

Le CCAS attribue aux personnes en situation de handicap (adultes et enfants) une aide financière pour participer aux frais d'un séjour adapté. Le montant de l'aide varie en fonction des ressources.

Dossier téléchargeable :

www.ville-antony.fr ou disponible au CCAS.

CCAS - handicap

01 40 96 73 42

PRA — TIQUE



**Démarches
et services 56**

Espace citoyens 56

**Tarifications 57
2024/25**

Index 66

— DÉMARCHES ET SERVICES

Sur le site internet de la Ville, vous trouverez des informations pratiques concernant les démarches administratives à effectuer. Pour plus de lisibilité, elles sont classées par thématiques et beaucoup sont réalisables en ligne.

Rendez-vous sur www.ville-antony.fr/demarches
Vous ne disposez pas d'internet ?
Contactez le standard de la mairie
au 01 40 96 71 00.

— ESPACE CITOYENS

Ce portail est un espace unique, simple d'utilisation, accessible et sécurisé pour effectuer des démarches administratives. Grâce à l'Espace citoyens, vous pouvez :

- **Effectuer vos démarches familiales** (inscriptions et réservations aux centres municipaux de loisirs, à l'EMS, paiement des prestations périscolaires...),
- **Réaliser des démarches personnelles sécurisées** (demande d'actes d'état civil, inscription sur les listes électorales...), sans avoir à vous déplacer ni à téléphoner à la mairie.

Contactez directement les services municipaux si l'Espace citoyens ne permet pas l'inscription à l'activité recherchée.

→ **Créez votre compte personnel en quelques clics !**

- **Démarches d'ordre général** : Connectez-vous sur www.ville-antony.fr (rubrique « ma mairie », « démarches ») et laissez-vous guider pour créer votre « compte citoyen » en entrant une adresse mail ou en vous connectant avec vos identifiants France Connect.
- **Première demande d'inscription** scolaire, périscolaire, sportive ou culturelle : contactez le service gestionnaire de l'inscription afin d'activer votre compte citoyen.

→ les « plus » de l'Espace citoyens

- **Votre compte citoyen** vous donne également accès à un espace de stockage sécurisé pour conserver vos pièces justificatives et les communiquer à la mairie en cas de besoin.
- **Le portail est optimisé pour les mobiles**, c'est-à-dire qu'il s'adapte automatiquement à tous types d'écran (ordinateur, tablette, smartphone) pour vous permettre d'accéder à votre compte à tout moment.
- **En cas de problème**, vous pouvez faire un signalement directement sur la page d'accueil de l'Espace citoyens.

VOUS DÉMÉNAGEZ ? DITES-LE SUR L'ESPACE CITOYENS !

Plus besoin d'écrire à la mairie, encore moins de passer par les différents services dont vous êtes utilisateurs pour des prestations familiales. Tout se passe maintenant sur l'Espace citoyens.

Vous effectuez le changement d'adresse une fois pour toutes sur votre compte citoyen, par l'intermédiaire du bouton « Modifier ses coordonnées ». Vous devrez alors transmettre un justificatif de votre nouveau domicile.

Attention ! Les modifications concernent uniquement les informations liées à la famille. Elles ne peuvent être prises en compte pour les inscriptions électorales et pour les pièces d'identité.

Rappel : si votre enfant déjeune à la cantine, vous devez également signaler votre changement d'adresse à la société de restauration (voir page 15)



TARIFICATIONS 2024/2025

Les tarifs des prestations extra et périscolaires sont adaptés pour garantir davantage d'équité.

Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.

Attention, le calcul des revenus est appliqué en année civile, et non en année scolaire. Quel que soit le niveau des revenus, **la participation familiale reste inférieure au coût de revient**. La Ville continue ainsi à prendre à sa charge l'essentiel du coût des prestations.

→ Les activités concernées :

- la restauration scolaire (*)
- les garderies (ou accueils)
- les études
- les classes de découverte
- les centres municipaux de loisirs
- les animations jeunesse
- les séjours de vacances
- l'école municipale des sports
- le Centre culturel Ousmane-Sy
- les Ateliers du Château Sarran (moins de 18 ans)
- les stages jeunes
- le club scientifique

(*) facturation par la société Scolarest

MODE DE CALCUL

Ce mode de tarification prend en compte trois éléments :

1 • Les revenus des familles : Le prix payé sera directement proportionnel à leurs revenus.

2 • Le taux d'effort : C'est un pourcentage appliqué aux revenus des familles. Pour chaque activité, il est déterminé en fonction de la composition familiale : il diminue en fonction du nombre d'enfants à charge.

3 • Des tarifs encadrés : Les tarifs des activités ont un prix mini et un prix maxi. Ce dernier reste nettement inférieur au coût du service pour la Ville.

→ Quels revenus sont pris en compte ?

Les salaires, auxquels s'ajoutent les primes, les pensions alimentaires reçues, des indemnités diverses, les allocations familiales, les revenus de capitaux mobiliers et les revenus fonciers, ou tout autre revenu avant abattement.

→ Quel prix allez-vous payer ?

Il suffit de multiplier le revenu mensuel calculé par la Régie centrale pour votre foyer (et notifié fin janvier) par le taux d'effort. Ainsi, chaque famille paie un tarif qui lui est propre et qui évolue en fonction de ses revenus.

Disponible dans la rubrique simulation des tarifs de l'Espace citoyens.

QUAND ÉTABLIR VOTRE DOSSIER ET OÙ ?

- Immédiatement auprès de la Régie centrale pour une arrivée en cours d'année.
- Chaque année entre septembre et décembre pour le renouvellement annuel : les tarifs, valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année suivante, sont personnalisés en fonction de votre taux d'effort, calculé sur l'Espace citoyens ou à la Régie centrale.

Régie centrale (RDC de la mairie)

Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 60086 - 92161 ANTONY cedex
regie_centrale@ville-antony.fr
01 40 96 73 32 / 71 36 / 73 27 / 73 16

→ Pièces à fournir dans tous les cas

Si le dossier n'est pas complet, le prix maximum sera appliqué et aucune rétroactivité ne sera accordée. La liste des documents à fournir est disponible sur votre Espace citoyens où vous les déposerez en fichier image. Vous pourrez y effectuer toutes vos démarches, mettre à jour votre situation familiale, régler vos prestations (mandat SEPA pour autoriser le prélèvement automatique).

Toute fausse déclaration

ou dossier incomplet entraînera la tarification la plus élevée.



Tarifs municipaux applicables pour l'année scolaire 2024 / 2025

A partir du 1/9/2024

Le taux d'effort s'applique aux revenus communiqués par les usagers, dans la limite des tarifs minimum et maximum

Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarifs 2024 / 2025	
Mini	Maxi

Activités	Type de tarifs
-----------	----------------

Restauration scolaire et des centres de loisirs

Restauration maternelle	Unité (Repas)	0,70 €	7,76 €
Restauration élémentaire	Unité (Repas)	0,85 €	8,07 €
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en maternelle	Unité (Repas)	0,35 €	3,88 €
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en élémentaire	Unité (Repas)	0,43 €	4,04 €

0,1441%	0,1108%	0,0899%	0,0763%	0,0664%
0,1594%	0,1225%	0,0993%	0,0845%	0,0735%
0,0721%	0,0554%	0,0450%	0,0382%	0,0332%
0,0797%	0,0613%	0,0497%	0,0423%	0,0368%

Centres de loisirs (Hors restauration)

Journée complète (Ménorcie et vacances)	Tarif journalier	2,00 €	16,70 €
Demi-journée	Tarif journalier	1,33 €	11,13 €
Mini-séjours	Tarif journalier	6,00 €	42,39 €
Stages de réussite (Ex. Cours de remise à niveau)	Tarif journalier	4,64 €	
Repas à thèmes	Tarif journalier	6,28 €	

0,3227%	0,2490%	0,1618%	0,1207%	0,1053%
0,2151%	0,1600%	0,1079%	0,0805%	0,0702%
0,7150%	0,5643%	0,4620%	0,4015%	0,3575%
-	-	-	-	-

Activités périscolaires

Gardiennes maternelles du matin	Tarif journalier	0,50 €	3,17 €
Gardiennes maternelles du soir	Tarif journalier	0,70 €	5,57 €
Gardiennes élémentaires du matin	Tarif journalier	0,50 €	3,17 €
Gardiennes élémentaires du soir	Tarif journalier	0,50 €	3,17 €
Etudes surveillées	Tarif journalier	0,60 €	5,06 €

0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
0,1068%	0,0822%	0,0666%	0,0567%	0,0493%
0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
0,0971%	0,0747%	0,0605%	0,0515%	0,0448%

Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Activités	Type de tarifs
-----------	----------------

Classes de découverte

Classe de découverte	Tarif journalier
----------------------	------------------

4,50 €	31,16 €
--------	---------

Ecole municipale des sports (EMS)

Année complète

Etudes sportives	Tarif annuel
Activités sportives	Tarif annuel

30 €	197 €
30 €	172 €

En cours d'année

Etudes sportives	Tarif infra-annuel
Activités sportives	Tarif infra-annuel

20 €	132 €
20 €	115 €

Frais de dossier

Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait
-----------------------------------------------	---------

15 €

Club scientifique

Année complète

Ateliers-Cours collectifs 1h	Tarif annuel
Ateliers-Cours collectifs 1h30 ou 2h	Tarif annuel

33 €	190 €
48 €	277 €

En cours d'année

Ateliers-Cours collectifs 1h	Tarif infra-annuel
Ateliers-Cours collectifs 1h30 ou 2h	Tarif infra-annuel

22 €	127 €
32 €	185 €

Frais de dossier

Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait
-----------------------------------------------	---------

15 €

Taux d'effort				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarifs 2024 / 2025	
Mini	Maxi

Activités	Type de tarifs
-----------	----------------

Château Sarran (Inscription sur l'année complète)

Cours individuels

Cours individuels - 20 minutes	80 €	465 €	8,36%	7,60%	6,96%	6,44%	5,97%
Cours individuels - 30 minutes	110 €	684 €	12,32%	11,20%	10,26%	9,48%	8,80%

Cours collectifs (Semaine)

Cours collectifs (Semaine) - 30 minutes (5 participants)	30 €	184 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Semaine) - 1 h (10 participants)	30 €	184 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Semaine) - 1h30	50 €	281 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%
Cours collectifs (Semaine) - 2h	60 €	366 €	6,60%	6,00%	5,50%	5,08%	4,72%
Cours collectifs (Semaine) - 2h30	80 €	465 €	8,36%	7,60%	6,96%	6,44%	5,97%
Cours collectifs (Semaine) - 3h	90 €	549 €	9,90%	9,00%	8,25%	7,61%	7,07%

Cours collectifs (Tous les 15 jours)

Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 h	30 €	184 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 h30	40 €	231 €	4,18%	3,80%	3,49%	3,21%	2,98%
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 3 h	50 €	281 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%

Cours collectifs (Tous les mois)

Cours collectifs (Tous les mois) - 2h30	20 €	135 €	2,42%	2,20%	2,01%	1,86%	1,73%
Cours collectifs (Tous les mois) - 2h30 (2 intervenants)	50 €	281 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%

Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Activités	Type de tarifs
-----------	----------------

Château Sarran (Inscription après le 1er janvier)

Cours individuels

Cours individuels - 20 minutes	Tarif infra-annuel	53 €	311 €
Cours individuels - 30 minutes	Tarif infra-annuel	73 €	456 €

5,56%	5,07%	4,64%	4,29%	3,98%
8,21%	7,47%	6,84%	6,33%	5,86%

Cours collectifs (Semaine)

Cours collectifs (Semaine) - 30 minutes (5 participants)	Tarif infra-annuel	20 €	123 €
Cours collectifs (Semaine) - 1h (10 participants)	Tarif infra-annuel	20 €	123 €
Cours collectifs (Semaine) - 1h30	Tarif infra-annuel	33 €	188 €
Cours collectifs (Semaine) - 2h	Tarif infra-annuel	40 €	244 €
Cours collectifs (Semaine) - 2h30	Tarif infra-annuel	53 €	311 €
Cours collectifs (Semaine) - 3h	Tarif infra-annuel	60 €	367 €

2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
3,36%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%
4,40%	3,99%	3,66%	3,39%	3,15%
5,56%	5,07%	4,64%	4,29%	3,98%
6,60%	6,00%	5,50%	5,07%	4,72%

Cours collectifs (Tous les 15 jours)

Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 h	Tarif infra-annuel	20 €	123 €
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2h30	Tarif infra-annuel	27 €	154 €
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 3h	Tarif infra-annuel	33 €	188 €

2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
2,76%	2,53%	2,32%	2,15%	1,99%
3,36%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%

Cours collectifs (Tous les mois)

Cours collectifs (Tous les mois) - 2h30	Tarif infra-annuel	13 €	90 €
Cours collectifs (Tous les mois) - 2h30 (2 intervenants)	Tarif infra-annuel	33 €	188 €

1,62%	1,46%	1,34%	1,24%	1,16%
3,36%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%

Château Sarran (Frais de dossier et réduction)

Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait	30 €
Remise de 10% pour les Anbomiens de + 65 ans		-

-	-
---	---

Taux d'effort				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarifs 2024 / 2025	
Mini	Maxi

Activités	Type de tarifs
-	-

Château Sarran (Ensembles orchestraux).

-
Taux d'effort de facilité correspondante

Gratuité
Selon la durée de facilité correspondante

Séjours de vacances

16,59%	12,74%	10,33%	8,78%	7,63%
20,47%	15,73%	12,75%	10,83%	9,42%
23,94%	18,40%	14,91%	12,67%	11,02%
28,71%	22,12%	17,92%	15,23%	13,24%
8,93%	6,86%	5,56%	4,72%	4,11%
5,96%	4,58%	3,71%	3,15%	2,74%
10,74%	8,25%	6,69%	5,68%	4,94%
14,85%	11,41%	9,24%	7,86%	6,83%
20,47%	15,73%	12,75%	10,83%	9,42%

124 €	909 €
150 €	1 049 €
179 €	1 261 €
200 €	1 403 €
66 €	487 €
48 €	345 €
80 €	557 €
111 €	802 €
153 €	1 120 €
	1 625 €

T1 Séjours courts (Eté) en France (<=15 jours)	Séjours
T2 Séjours longs (Eté) en centre de vacances municipaux (> 15 jours)	Séjours
T3 Séjour (Ete) sportif en France (<= à 15 jours)	Séjours
T3 Séjours (Ete) linguistiques en Europe (<= à 15 jours)	Séjours
T3 Séjours (Ete) semi-itinéraires en Europe (<= à 15 jours)	Séjours
T4 Séjours (Ete) itinéraires en Europe (>= 15 jours)	Séjours
T4 Séjours (Toussaint 12 jours) en centres de vacances municipaux	Séjours
T5 Séjours (Toutes saisons 1 semaine, sauf la Toussaint) en centres de vacances municipaux (Hors ski)	Séjours
T6 Séjours (Toussaint 1 semaine) en centres de vacances municipaux	Séjours
T7 Séjours (Toutes saisons 1 semaine) hors centres de vacances municipaux (hors ski)	Séjours
T8 Séjours ski (1 semaine) au centre de vacances de Sambons	Séjours
T9 Séjours (Printemps) à l'étranger (En Europe)	Séjours
T10 Séjours (Printemps) à l'étranger (Hors Europe)	Séjours

Séjours de vacances (Frais de dossier)

-
-
-
-

30 €
40 €
120 €
40 €

Remboursements en cas d'aides financières supérieures	Séjours
Dossiers non constitués après la période d'inscription (Séjours en France)	Séjours
Dossiers non constitués après la période d'inscription (Séjours à l'étranger)	Séjours
Annulation pour raison médicale (Contre-indication aux voyages)	Séjours

Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Activités	Type de tarifs
-----------	----------------

Stages jeunes

Demi-journée	Tarif journalier	3,40 €	19,21 €	0,35%	0,32%	0,30%	0,28%	0,25%
Journée complète	Tarif journalier	5,30 €	30,12 €	0,55%	0,50%	0,46%	0,42%	0,40%

Taux d'effort (Inchange)				
0-1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Centre culturel Ousmane-Sy

Cartes du Centre

Famille	Forfait annuel	5,00 €
Individuel	Forfait annuel	2,00 €

Familles

Sortie journée	Tarif journalier	1,77 €	9,45 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
Sortie demi-journée	Tarif journalier	1,18 €	4,73 €	0,1000%	0,0950%	0,0903%	0,0857%	0,0815%
Activité demi-journée	Tarif journalier	1,18 €	4,73 €	0,1000%	0,0950%	0,0903%	0,0857%	0,0815%
Sorties CCOSY Event	Tarif journalier	1,77 €	11,81 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
Conférences / Débats	Gratuit	-	-	-	-	-	-	-
Café terrasse	Gratuit	-	-	-	-	-	-	-

Enfants / Jeunes

Atelier à l'année	Forfait annuel	17,70 €	118,08 €	1,5000%	1,4250%	1,3538%	1,2861%	1,2218%
Stages Vacances	Tarif journalier	1,77 €	10,64 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%

Adultes

Atelier à l'année	Forfait annuel	23,63 €	153,52 €	2,0000%	1,9000%	1,8050%	1,7148%	1,6290%
Sorties	Tarif journalier	3,54 €	17,70 €	0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2572%	0,2444%
Stages	Tarif journalier	2,37 €	11,81 €	0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1715%	0,1629%

Taux d'effort (Inchangé)				
0-1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Cours / apprentissage

Adultes à l'année	70,04 €	350,23 €	6,0000%	5,4150%	5,1443%	4,8870%
Adultes Stages journée	7,01 €	35,02 €	0,6000%	0,5415%	0,5144%	0,4887%
Adultes Stages demi-journée	3,50 €	17,51 €	0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2444%
Enfants / Jeunes à l'année	46,71 €	233,49 €	4,0000%	3,8000%	3,6100%	3,4295%
Enfants / Jeunes Stages journée	4,66 €	23,34 €	0,4000%	0,3800%	0,3610%	0,3258%
Enfants / Jeunes Stages demi-journée	2,35 €	11,66 €	0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1629%

Vide-grenier

Bénévoles-Organisateurs	3,00 €	-	-	-	-	-
Antoniens	6,00 €	-	-	-	-	-
Non-antoniens	8,00 €	-	-	-	-	-
Inscriptions le jour J	10,00 €	-	-	-	-	-

Accès libre sur demande

Accès Internet PC	Gratuit	-	-	-	-	-
Impression CV / Lettres de motivation	Gratuit	-	-	-	-	-
Impressions autres	A l'unité	0,10 €	-	-	-	-
Photocopies	A l'unité	0,10 €	-	-	-	-

Jardins partagés "Jardin Doré" au 126 rue de Massy

Accès aux espaces communs et parcelles collectives	Tarif annuel	5,49 €	16,47 €	0,5000%	0,4750%	0,4513%	0,4287%	0,4073%
Accès aux espaces communs et parcelles collectives + Accès à une parcelle individuelle d'environ 10 m ²	Tarif annuel	16,47 €	43,90 €	1,5000%	1,4250%	1,3538%	1,2861%	1,2218%

INDEX

11 espace jeunes **12, 25**
1,2,3 Malins **11**

A

Accompagnement à la scolarité **11, 12**
Accueils à l'école **10**
Activ'ac **25**
Aides sociales **35, 53**
Allergies **14**
Animations **25, 26, 37, 43, 48, 49**
Assistants maternels **35**
Associations de parents d'élèves **16, 17**
Assurance scolaire **4**
Ateliers Bourdeau **46**
Ateliers du château Sarran **45**
Ateliers nature **6**
Azimut (L') **50**

B

Bibliothèque pour tous **44**
BIJ ex voir SIG
Bourses **7, 53, 54**
Bucco-dentaire (prévention) **53**

C

Caisse des écoles **16**
Carte Antony **27**
Carte scolaire **3**
CCAS **53, 54**
Centre culturel Ousmane-Sy **48**
Centres de loisirs **20 à 24**
Cinéma Le Sélec **49**
Classes de découverte **7 à 9**
Club ados réussite **12**
Club Coup de Pouce **12**
Club scientifique municipal **26**
Collèges **20**
Congés scolaires **5**
Conseil Antonien des Européens **51**
Conseil d'école **15**

Conseil départemental **20, 35**
Conservatoire Darius-Milhaud **50**
Crèches **30 à 35**
Crédits des écoles **6**
Croc'news **14**
Culture **42**

D

Démarches **56**
Déménagement **56**
Dérologations **3**

E

École municipale des sports **37 à 41**
École supérieure du professorat et
de l'éducation (ex IUFM) **20**
Écoles **18, 19**
Écoute du Noyer-Doré **25**
Espace citoyens **56**
Espace jeunes **12, 25**
Établissements municipaux (carte) **27**
Études élémentaires du soir **12**
Études sportives **37, 38**
Événements jeunesse **26**

G

Garderie voir accueils à l'école
Grève voir service minimum d'accueil

H

Halte-jeux **30, 32**
Handicaps **4, 32, 37, 53, 54**

I

IFAC - **12**
Information jeunesse **12**
Inscriptions scolaires **3**
Inspection Académique **20**
IUFM voir École supérieure du professorat

J

Jumelages 51

K

Kerjouanno - 7, 8

L

LAEP Lieu d'accueil enfants parents 33

Lire et faire lire 44

Ludothèque 47

Lycées 20

M

Maison des Arts 46

Maison des Familles 29

Médiathèques 43, 44

Multimédia 43

N

Nouveau Souffle 11

P

PAI Projet d'accueil individualisé 14

Parents 15 à 17

Périscolaires (temps) 10

Petite enfance 28

Pierre-Kohlmann 11

PMI Protection maternelle et infantile 35

PPS Projet personnalisé

de scolarisation 4

Prévention routière 7

R

Rectorat 20

Régie centrale 11, 58

Relais petite enfance 30

Relations internationales 51

Restauration scolaire 13 à 15

Réussite éducative 12

S

Samoëns 7, 9

Santé 53

Secours catholique 11

Secours populaire 12

Sécurité alimentaire 13, 14

Séjours adaptés 54

Séjours de vacances 25

Service minimum d'accueil 11

SIG Structure information jeunesse 12

Solidarité 52 à 54

Sport 36

Stages jeunes 25, 39, 45

T

Tarifications 57 à 65

Taux d'effort 57

Théâtre 50

Travaux dans les écoles 6

Trois Sources (Les) 12

U

ULIS 4



édité en août 2024 par la ville d'Antony, **directeur de la publication** Jean-Yves Sénant,
réalisation Direction de la communication, **mise en pages** Marjorie Pasqualini,
photos Samy Kassaini, **impression** Le Réveil de la Marne

www.ville-antony.fr

